

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
du 24 juin 2004**



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 24 JUIN 2004

APRES-MIDI

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 24 JUIN 2004
Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. AUGÉY, BARRAU, BENOIT, Mme BOST, MM. CARREYRE, CASTAGNET, CHALARD, DAVID, Mme DELAUNAY, Mme DEXPERT, MM. DORTHE, DUSSAUT, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, MADRELLE, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. PARIS, PLISSON, REGERE, RENARD, RESPAUD, SAVARY, SERRANO, SOUBIE, LE TAILLANDIER DE GABORY, TOUZEAU

Excusés : MM. DE PONTON D'AMECOURT, CESAR, DARGUENCE, DARREMONT, DELAUX, DUBOURG, DUCHENE, FATH, FLORIAN, FOULON, GAÜZERE, JAULT, LOTHAIRE, MAGENTIES, MUR, PERONNAU, RIFFAUD, TRUPIN VINCENT, YERLES.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

POLITIQUE CONTRACTUELLE DEPARTEMENTALE

Rapporteur : Bernard CASTAGNET

Mesdames, Messieurs,

Au titre de sa politique de développement durable, le Conseil Général met en œuvre de nombreuses actions qui vous ont été présentées lors de notre réunion budgétaire de décembre 2003. Deux opérations relevant du programme "Développement Local Contractualisé" nécessitent des ajustements.

I - LES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour la mise en œuvre des contrats opérationnels signés avec les communautés de communes et les syndicats mixtes de Pays, le Fonds de Développement Durable complète les crédits disponibles au titre des différentes politiques menées par le Conseil Général.

Compte tenu des projets de Maisons de service public et de l'émergence possible de nouveaux pays, une AP supplémentaire de 310 000 € et un crédit de paiement de 31 000 € sont proposés en section d'investissement ainsi qu'une autorisation d'engagement supplémentaire de 65 742 € et des crédits de paiement supplémentaire de 71 982 € en section de fonctionnement.

II – LE FONDS D'AIDE AUX ETUDES

Il est proposé de maintenir sur le programme "Développement Local Contractualisé" les AP et les CP nécessaires au financement d'études subventionnées dans le cadre des contrats opérationnels ruraux et d'inscrire en programme "C.A.B." les AP nécessaires au financement des études "pré-C.A.B." à venir

En conclusion, Monsieur le Président nous propose d'adopter les inscriptions nouvelles suivantes :

- 158 527 € en AP et 105 417 € en CP au titre du programme Développement Local Contractualisé ;

- 67 215 € en AP et 74 715 € en CP au titre du programme C.A.B..

**AVIS DE LA COMMISSION POLITIQUES CONTRACTUELLES : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

AGENDA 21 LOCAL

Rapporteur : Philippe PLISSON

Mesdames, Messieurs,

C'est dans un contexte à la fois propice et d'une extrême urgence, qu'il vous est proposé ici d'engager notre Département dans la conception et la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Urgence extrême, qui prend plusieurs visages : surexploitation des ressources naturelles, réchauffement du climat, injuste répartition entre le nord et le sud des minimums nécessaires à la survie. Quand on pense que 1,3 milliard d'hommes n'ont pas accès à l'eau potable et que 25.000 habitants du tiers-monde meurent chaque jour par la contamination bactériologique de l'eau. On pourrait aussi évoquer la désertification, l'inégal accès aux soins... La liste des périls qui guettent la terre et l'humanité est malheureusement longue et nous portons tous une part de responsabilité. Pourtant, nous pouvons changer les choses et le contexte y est propice.

Depuis 1987, tous les sommets internationaux (Rio 1992, Johannesburg 2002...) ont consacré la nécessité d'inventer un nouveau mode de Développement, qui ne nous est plus étranger aujourd'hui : le Développement Durable. Dès 1999, nous avons engagé une réflexion sur le Développement Durable en Gironde et nous avons, par sept délibérations successives, fait le choix d'en appliquer les principes à la politique de Développement Local en faveur des territoires girondins. Les résultats sont éloquentes :

- Maillage quasi intégral du territoire girondin en intercommunalités (plus de 40 C.D.C.), véritables échelles pertinentes pour les projets structurants (investissements et services).

- Elaboration et mise en œuvre de contrats (plus de 30 en 2003), qui favorisent le dialogue avec nos partenaires et renforcent la lisibilité de l'action départementale. Ces contrats sont aussi le lieu exclusif d'émergence d'actions empruntent de durabilité.

- Décloisonnement et transversalité au sein des services qui ont permis l'installation de nouvelles pratiques, notamment le management par projet, qui favorise un éclairage pluridisciplinaire de notre analyse.

L'Agenda 21 départemental, Agenda pour "ce qui doit être fait" et 21 pour le 21^{ème} siècle, se place donc dans une évolution naturelle de notre engagement. C'est un outil, une opportunité de donner un nouvel élan et plus d'ampleur à notre ambition en matière de Développement Durable. Cette nouvelle étape concernera l'ensemble de nos activités.

Sa conception et sa mise en œuvre obéissent à des conditions et une méthode qui mêlent la volonté politique, la mobilisation de tous les acteurs, la mise en place d'instances de pilotage et de moyens adaptés, la concertation et l'élaboration d'un diagnostic partagé, public et participatif ainsi que de modalités d'évaluation. L'intérêt majeur de ce processus résulte dans

sa dimension pratique, tangible qui se matérialise dans un programme d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Cette démarche reconnue se diffuse dans le monde entier. En 2001, on recensait déjà 6.416 démarches Agenda 21 dans 113 pays du monde, 5.292 se situaient en Europe. En France, 75 collectivités locales se sont engagées dans cette démarche, dont 10 Conseils Généraux. L'Agenda 21 départemental sera un moyen supplémentaire et privilégié de transformer notre engagement en actions.

En conclusion, je vous demande d'approuver le lancement d'un Agenda 21 Girondin.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Martine FAURE**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général encourage depuis plusieurs années les initiatives culturelles tant dans le domaine des arts vivants que du patrimoine, de la lecture ou de l'audiovisuel. L'intercommunalité a favorisé la montée en puissance des expressions culturelles diverses, mais le contexte actuel de restriction budgétaire (fin des emplois jeunes, nouvelle règle d'indemnisation des professionnels du spectacle) fragilise ce secteur. Dès lors, il revient à notre collectivité de poursuivre et d'intensifier son soutien financier dans ce domaine.

I – ARTS VIVANTS

Le Conseil Général entend encourager les associations situées en milieu rural, les communes qui se sont engagées dans des politiques culturelles ambitieuses, notamment dans le domaine de la danse contemporaine, et soutenir davantage les lieux de production théâtrale.

Il poursuivra l'opération de mise en valeur de l'environnement médocain par l'édition d'un catalogue et d'un CDROM destiné à valoriser l'exposition "Médoc, terre de contraste".

Pour la mise en œuvre de ces opérations, il nous est demandé d'inscrire pour :

- les Arts plastiques 35 500 € en CP
- la Photo 9 750 € en CP
- la Danse 43 000 € en AE et 47 022 € en CP
- la Musique 101 642 € en AE et 100 898 € en CP
- le Théâtre 52 650 € en AE et 82 662 € en CP

II – DEVELOPPEMENT CULTUREL

L'animation culturelle vise à développer des projets pluridisciplinaires dans le cadre de la politique de développement durable des communautés de communes soucieuses de fédérer le tissu associatif local. Il nous est proposé d'inscrire 50 000 € en AE et 50 500 € en CP pour cette opération.

III – CINEMA ET AUDIOVISUEL

En 2004, le partenariat avec l'association des Cinémas de proximité a été renforcé et il apparaît important de soutenir la mise en œuvre d'actions nouvelles :

- "un cinéaste en Gironde", manifestation organisée à l'initiative du Conseil Général et permettant d'accueillir le réalisateur Bertrand Tavernier dans plusieurs salles de Gironde ;

- "Ciné-Goutez" proposant au jeune public et aux scolaires des projections de film accompagnées de séances conviviales (goûters, contes...).

Enfin, il nous est proposé d'apporter notre soutien aux actions développées par le cinéma Jean Eustache à Pessac, dans le cadre du Pôle Régional d'Education à l'Image.

Pour ces opérations, il nous est demandé d'inscrire 39 100 € en AE et 39 138 € en CP.

En conséquence, pour la poursuite de nos politiques culturelles, il nous est demandé d'adopter les crédits nécessaires soit 286 392 € en Autorisation d'Engagement et 365 470 € en Crédits de paiement.

**AVIS DE LA COMMISSION CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

PLAN DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : Hervé de GABORY

Mesdames, Messieurs,

En octobre 2002, notre assemblée a confié au Cabinet Emergences-Sud, une enquête sur l'évolution de la B.D.P. et du réseau de lecture publique.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique de développement durable engagée par notre collectivité.

L'enquête qui s'est achevée en novembre 2003 fait apparaître quelques grandes caractéristiques du réseau girondin des Bibliothèques, et présente des préconisations à partir desquelles le Conseil général définira un plan de développement de la lecture publique.

Monsieur le Président nous a présenté dans son rapport les résultats de cette étude et nous demande de lui en donner acte.

AVIS DE LA COMMISSION CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

MODERNISATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapporteur : Martine FAURE

Mesdames, Messieurs,

La modernisation des Archives départementales passe par les N.T.I.C. appliquées aux documents historiques et patrimoniaux. Un programme spécifique (Archinum 33) monté avec l'aide de l'Etat et de l'Europe, et éventuellement de la Région, va permettre d'exécuter des travaux de numérisation et d'installer des équipements mettant à disposition du public des images et des documents numériques. Un crédit de 150 000 € est demandé à ce titre.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour accompagner l'institution dans ses missions courantes, soit en particulier :

- la collecte de fonds d'archives,
- la préservation et le traitement des collections (microfilmage et traitement de l'air des magasins de stockage),
- la communication au public des documents (remplacement de lecteurs-reproducteurs de microfilms et site Web).

Un crédit supplémentaire de 110 000 € en A.P. et 354 335 € en CP est demandé à ce titre.

Enfin il convient d'intégrer le financement définitif des travaux de ravalement de l'immeuble de la rue d'Aviau pour 600 000 € en A.P. et 60 424 € en C.P.

L'ensemble de l'inscription des crédits que nous propose Monsieur le Président, nécessaires au fonctionnement et à l'investissement courants des Archives départementales et à la maintenance des bâtiments s'élève à 710 000 € en AP et 414 759 € en CP en dépenses (et à 5 563 € en recettes).

AVIS DE LA COMMISSION CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ENFANCE ET FAMILLE

Rapporteur : Edith MONCOUCUT

Mesdames, Messieurs,

Depuis la réorganisation de nos interventions en faveur de l'enfance en danger, les orientations arrêtées par notre Assemblée visent à privilégier les actions de prévention et réduire à terme les actions de protection. Différents programmes figurant dans le rapport qui nous est présenté doivent être renforcés à l'occasion de cette réunion budgétaire.

TRAVAILLEUSES FAMILIALES

L'action des travailleuses familiales, au domicile des parents et en direction des enfants, se situe au début de la chaîne de prévention et en constitue le socle. Ce travail est délégué à quatre associations, se répartissant les interventions sur le territoire, elles rencontrent des difficultés de gestion, dues à l'insuffisance de financement institutionnel. Pour financer au coût réel ces associations, conformément à la législation, et pour rétablir une situation financière saine, il vous est proposé d'abonder ce programme à hauteur de 320 700 €.

PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

En collaboration avec les travailleurs sociaux, des associations de prévention accompagnent la politique de prévention primaire et de prévention du recours au placement. 103 542 € sont nécessaires pour permettre la réalisation de leurs projets.

ASSISTANTES MATERNELLES

383 041 € sont nécessaires pour financer les différentes augmentations de salaire prévues par la réglementation (S.M.I.C., départs en retraite) et la revalorisation des indemnités à leur profit et celui des enfants.

ETABLISSEMENTS

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.) sont le deuxième volet du dispositif d'accueil d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. L'augmentation sensible du nombre d'enfants à accueillir et la conjoncture salariale, entraînant une augmentation globale des charges de personnel de 8 %, il convient d'abonder la ligne de 4 243 743 € en fonctionnement. Un programme de réhabilitation de ces établissements est engagé :

reconstruction ou rénovation de trois d'entre elles (Podensac, Bègles et Libourne). Il convient d'affecter à l'investissement pour l'amélioration de ces établissements 900 000 € en AP et 2 489 153 € en CP pour 2004. En recettes une enveloppe de 36 058 € est prévue.

En conclusion, Monsieur le Président nous propose d'adopter, un crédit global en dépenses de 900 000 € en AP et de 7 540 179 € en CP, ainsi que 36 058 € en recettes figurant au budget supplémentaire 2004.

AVIS DE LA COMMISSION ENFANCE, FAMILLE ET P.M.I. : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Pierre AUGÉY :

Ce matin je suis intervenu, je ne vais pas recommencer, mais il faudra penser à donner des moyens supplémentaires, au moment du B.P., car il y a un manque flagrant de personnel.

Jean-Jacques PARIS :

Les crédits proposés sont tout à fait intéressants, mais je veux signaler les difficultés et les lenteurs que l'on peut constater à partir du moment où l'on décide de la réalisation des établissements. Je peux vous citer un exemple : la maison d'enfance à caractère social de Bègles. Nous avons pris une décision en juillet 2001 avec des crédits. Trois ans après on a du mal à la voir sortir de terre, et cela est préjudiciable à notre mission en direction de l'enfance, mais c'est aussi très embêtant quand dans un canton les populations attendent une réalisation, et ici c'est pour remplacer l'ancienne gendarmerie. C'est difficile, même s'il est vrai que les procédures d'appel d'offres sont toujours très complexes.

M. LE PRESIDENT :

Le maire de Bègles ne doit pas tellement aider dans cette opération. C'est un peu compliqué.

Bernard GARANDEAU :

Sur cette remarque, j'ai eu l'occasion de l'exprimer récemment à mes collègues et à l'administration. Nous avons vraisemblablement un problème d'efficacité en matière de conduite d'opérations qui sont financées. C'est vrai que ces opérations sont souvent des opérations complexes dont le cahier des charges n'est pas forcément facile à établir, étant donné qu'il est l'objet d'une concertation entre les partenaires à qui on a confié ces établissements et nos propres services. Il est vrai que ces établissements ne sont pas d'une grande banalité, ils ont des spécificités liés à leurs objectifs. Il n'empêche que nous avons mobilisé des fonds financiers avant l'heure avec des taux de réalisation qui sont trop faibles. Il

faut avoir une réflexion sur ce sujet, de façon à progresser en la matière parce que ces établissements sont attendus. Par ailleurs, nous avons en matière sociale des besoins considérables et lorsque nous aurons donné satisfaction à ces besoins, il faut que l'on puisse déboucher rapidement sur les objectifs que nous avons déterminés.

Je prends bonne note de vos remarques Jean-Jacques Paris, mes chers collègues, pour essayer d'aller au-delà de nos moyens. Je dirai que cela ne dépend pas forcément et uniquement des services sociaux, c'est un problème général de réglementation, d'organisation des services que nous avons à faire progresser sur le sujet.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Michèle DELAUNAY

Mesdames, Messieurs,

Notre action en direction des personnes handicapées s'intensifie fortement. L'évolution du nombre de bénéficiaires liée à l'ouverture des places nouvelles indispensables pour répondre aux besoins, l'incidence des mesures salariales acceptées par agrément ministériel dans le cadre des conventions collectives, rendent nécessaires l'ajustement des crédits dans le domaine de l'hébergement des personnes handicapées à hauteur de 3 600 000 € en dépenses et de 16 852 € en recettes.

Il convient aussi d'adapter nos crédits d'investissement à l'avancée de la réalisation des projets de créations d'établissements, soit 849 959 € correspondants à notre politique d'aide à la création pour l'attribution de subvention, et 543 618 € pour les établissements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe.

En ce qui concerne notre action en direction des personnes âgées, il convient d'adapter les crédits à l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'A.P.A. à domicile et à la prise en compte de mesures spécifiques du plan de prévention et d'actions, afin d'éviter les effets d'une nouvelle canicule en Gironde. Un ajustement des crédits à hauteur de 526 937 € est nécessaire.

D'autre part, le rythme de signature des conventions tripartites s'est accéléré. Il est important de rappeler que peu de conventions ont pu être signées en 2003 du fait de l'absence de crédits dégagés par l'Etat. Suite aux conséquences de la canicule, l'Etat a dégagé des crédits en 2004 permettant de doter les établissements de moyens en personnel soignant. Dans le cadre de nos compétences, des crédits supplémentaires à hauteur de 3 093 506 € sont nécessaires pour y répondre, ainsi qu'aux mesures particulières du plan de prévention Girondin contre les effets de la canicule en établissement.

Il convient d'adapter les crédits d'investissement à la réalité de l'avancement des projets de création de maisons de retraite, ainsi qu'au financement des mesures exceptionnelles permettant des installations de rafraîchissement des établissements. 3 614 728 € sont nécessaires en autorisation de programme et 1 135 320 € en crédits de paiement.

Enfin il convient d'accompagner la création des comités locaux d'information et de coordination, conformément aux orientations du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale. Sur ces bases, le C.L.I.C. Nord-Ouest de l'agglomération bordelaise ouvrira au second semestre 2004, et un autre C.L.I.C. pourrait devenir opérationnel sur la rive droite,

avant la fin de l'année. La contribution du Conseil Général à leur fonctionnement peut être estimée à 142 760 €.

Monsieur le président nous demande de bien vouloir adopter les crédits figurant au projet de budget.

AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain RENARD :

A l'occasion d'un budget aussi essentiel pour notre assemblée, qui touche notamment aux personnes âgées, je souhaite, dans la réflexion concernant la mise en place des C.L.I.C., que l'on sache intégrer et valoriser ce que sont les pratiques associatives sur les territoires, notamment la Haute Gironde.

Yves LECAUDEY :

J'ajoute le Médoc qui est dans la même situation et qui attend qu'on se définisse.

Alain DAVID :

En droite ligne de ce que disait Bernard Garandau tout à l'heure, nous avons décidé la construction d'une structure sur le territoire de la commune de Cenon, qui intéresse l'union des C.A.T. et en particulier les personnes handicapées vieillissantes, pour laquelle nous avons un projet d'équipement et nous avons pris un retard relativement important. Cet équipement nous était promis courant 2005, et aujourd'hui on s'inquiète un peu de l'état d'avancement de ce dossier et de la façon de le faire accélérer, car les familles sont très demandeuses et insistent auprès de nous pour que ce projet sorte de terre le plus rapidement possible. C'est vrai qu'aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de donner des dates définitives de construction, faute de précision sur l'état d'avancement sur le plan administratif et technique de ce dossier.

Jean-Jacques BENOIT :

Je ne voudrais pas allonger le débat inutilement, mais lors de votre intervention Monsieur le Président vous avez signalé ce matin combien l'intervention du Conseil Général sur le plan canicule était important. Ce que fait le Conseil Général en ce sens et les 1,5 M€ débloqués pour le plan de la canicule éventuelle de l'été 2004 sont extrêmement bien reçus dans les maisons de retraite. L'été dernier, nous avons assisté à une vraie catastrophe sanitaire avec 15 000 morts sur l'ensemble de notre pays.

A l'automne 2003, en tant que Président de la Maison de Retraite Publique de Pessac, j'avais interrogé l'Etat, à la suite des effets d'annonce qu'il y avait eus pour savoir sur le plan de la climatisation quels seraient les efforts consentis par l'Etat pour que les maisons de retraite puissent s'équiper en salle de climatisation, et que l'on puisse anticiper les effets éventuels d'une canicule en 2004. Nous n'avons pas reçu de réponse, et les dispositions prises par le Conseil Général sont extrêmement intéressantes.

Nous-mêmes, sur nos fonds propres de la maison de retraite, nous avons décidé d'équiper en climatiseurs, en pièces rafraîchies notre maison de retraite, qui pourtant est une maison récente et qui bénéficie d'équipements tout à fait intéressants, avec par ailleurs des personnels compétents qui ont le souci de la personne âgée. Donc les efforts consentis par le Conseil Général, ce que nous avons décidé en terme d'aide, sont très bien reçus dans les maisons de retraite.

Nous avons, quant à nous, dans notre maison de retraite de Pessac, investi pour 30 000 €, le Conseil Général va participer à hauteur de 60 %, l'Etat à 40 %. Je dois dire que cette disposition, je tenais à le dire publiquement, est particulièrement appréciée par les personnes âgées résidentes, les familles, et les personnels qui agissent dans ces maisons de retraite.

Bernard GARANDEAU :

Sur ce chapitre important qui rentre pleinement dans nos compétences, et dont l'importance ne vous échappe pas, puisqu'il s'agit d'essayer de régler les problèmes auxquels sont confrontés les plus défavorisés. Nous avons donc essayé d'aborder les problèmes avec beaucoup de pragmatisme et de réalisme. L'intervention de notre collègue maire de Cenon, Alain David, illustre parfaitement ce que j'ai dit tout à l'heure à propos de la réalisation de nos équipements.

Pour ce qui est des comités de coordination gérontologique sur le terrain, il est certain que ces choses-là avancent lentement, je préférerais que cela aille plus vite, mais en ce qui concerne le montage entre les financeurs sur le sujet, nous avons besoin d'une coordination entre les services de l'Etat, les services locaux, les collectivités locales et le Département, qui sont les trois organismes financiers des C.L.I.C. Le deuxième tour de table doit s'établir aussi rapidement, de façon à associer aussi vite que possible les associations et notamment celles ayant mission en la matière. Ceci devrait être fait au cours de l'année, et en tout cas il faut que chacun comprenne qu'il y a nécessité de la mise en place de l'organisme de façon solide. On ne bâtit pas sur du sable, il s'agit de faire des fondations solides. Par ailleurs, il faut que personne ne confonde son rôle avec celui d'un autre sur le sujet, et c'est ce qui est en train d'être compris. Cela nécessite un peu de temps, c'est en tout cas assez diversifié à travers notre département. En tout état de cause on y arrivera assez rapidement.

Pour ce qui est de la canicule, il y a un rapport qui va suivre que je vais présenter.

Michèle DELAUNAY :

Sur la ville de Bordeaux, je voudrais regretter l'absence de coopération des initiatives municipales avec l'action, pourtant forte, du Conseil Général. Je pense que c'est tout à fait

regrettable que cette campagne de publicité soit lancée sans que les moyens, semble-t-il, soient suffisants. Par ailleurs, je remercie chacun de l'appui apporté à ce dossier.

Jean-Pierre CHALARD :

Dans ma communauté de communes, nous avons monté un centre intercommunal d'action sociale, où nous avons 55 aides ménagères qui interviennent sur 400 personnes. La communauté de communes a apporté une trésorerie de départ pour payer les aides ménagères parce qu'il n'y avait pas de rentrées d'argent. Je m'aperçois que le C.C.A.S. a des difficultés pour rembourser cette avance faite par la communauté de communes, et ceci provient de deux choses. La principale sont les délais apportés au niveau des remboursements du Conseil Général, plusieurs mois après l'envoi des factures. Ce sont des délais qui dépassent trois mois, ce qui met en difficulté notre syndicat de communes et le C.C.A.S. Je demande donc s'il n'y a pas possibilité de pouvoir accélérer ces remboursements au niveau de nos centres sociaux ?

J'étais déjà intervenu au niveau de l'A.P.A. qui est versée directement aux bénéficiaires, ce qui pose de grosses difficultés, parce qu'on rencontre quelques problèmes pour récupérer, dans certaines familles, cet argent qui paraît être destiné par moment à autre chose qu'à l'A.P.A. Y aurait-il la possibilité quand un dossier A.P.A. est monté, à partir du moment où le bénéficiaire donne l'autorisation, de percevoir l'argent directement ? Cela nous arrangerait pour la rentrée de nos fonds.

Bernard GARANDEAU :

Notre collègue fait très bien de nous signaler les problèmes auxquels il est confronté. Ils illustrent bien la difficulté que nous avons tous à distinguer la partie soins et la partie suivi et manque d'autonomie. En fait, la partie soins n'est pas de notre compétence, et ce n'est pas nous qui remboursons les services de soins. Par contre, en ce qui concerne les services d'aide à domicile, c'est la plupart du temps nous qui le faisons, soit à travers l'A.P.A. qui est versée aux personnes individuellement, ce qui a été fait jusqu'à maintenant parce qu'il y avait des retards de paiement qui ne semblent plus être d'actualité, et en tout état de cause c'est quelque chose sur lequel nous sommes vigilants.

Nous avons plus de 120 associations à suivre dans le département, c'est important : dans la plupart des autres départements c'est un nombre d'associations qui se compte sur les doigts d'une main. Nous en avons énormément, ce qui prouve la vitalité, la proximité des services, mais par contre une difficulté de gestion. Ces associations reçoivent maintenant, lorsqu'elles en font la demande, une tarification qui tient compte du niveau de formation et de l'ancienneté qu'ont les personnes qui travaillent dans ces associations, de façon qu'elles n'aient pas à subir les conséquences d'une harmonisation générale de la totalité des tarifs. En tout état de cause il me semble que nous sommes en très net progrès en la matière, si j'en crois des associations que nous suivons de très près, et un certain nombre d'entre elles ont été sauvées, sorties de l'eau, par le Département et par les collectivités locales.

En ce qui concerne la proposition qui est faite d'accélérer le paiement, cela se fera vraisemblablement lorsqu'on aura tarifé un certain nombre d'associations et peut-être procédé, avec bien sûr l'assentiment de chacune d'entre elles, à des regroupements, comme c'est le cas des C.C.A.S. intercommunaux. Je pense que nous pourrions aller à ce moment-là

vers des procédures plus rapides pour le paiement, et qui nécessiteront des avances et une trésorerie moindres de la part des associations. Pour l'instant nous sommes sur la bonne voie et en tout cas c'est la chose à laquelle on s'attache.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

**PLAN DE PREVENTION ET D' ACTIONS
AFIN D'EVITER LES EFFETS D'UNE NOUVELLE CANICULE
SUR LES PERSONNES AGEES
BENEFICIAIRES DE L'A.P.A. A DOMICILE
OU ACCUEILLIES DANS LES ETABLISSEMENTS HABILITES**

Rapporteur : Bernard GARANDEAU

Mesdames, Messieurs,

Tirant les conséquences de la catastrophe sanitaire de l'été dernier, le Gouvernement vient de présenter le "plan canicule" pour l'été 2004. Dans chaque département, un plan d'alerte et d'urgence sera arrêté par le Préfet et mis en œuvre sous l'autorité de ce dernier. Il consiste essentiellement en la mobilisation des services concernés et des collectivités locales.

A l'intérieur de ce plan, un plan vermeil est arrêté conjointement entre le Préfet et le Président du Conseil Général. Il constitue le volet du plan départemental de gestion de la canicule destiné à préciser les actions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

En Gironde, nos services sont mobilisés pour un plan de prévention et de mobilisation dans le meilleur partenariat avec Monsieur le Préfet et ses services, notamment la D.D.A.S.S. Des consignes, notamment en terme d'équipements de climatisation ont été données conjointement par courrier aux établissements concernés et la mobilisation locale est effective. Les services d'aide à domicile sont également mobilisés. Les animateurs locaux du projet Gisement sont mis à leur disposition, afin de les accompagner, si nécessaire, dans le remplacement des effectifs nécessaires pour assurer, tout au long de l'été, la mise en œuvre des plans d'aide attribués dans le cadre de l'allocation personnalisée à l'autonomie.

La mise en œuvre de ce plan au niveau départemental s'organise autour du comité départemental canicule auquel participe le Président du Conseil Général ou son représentant, et une équipe opérationnelle prenant la forme d'un comité de pilotage qui se réunira en "cellule de crise" selon les besoins d'activation du plan. Les services par l'intermédiaire de la direction des personnes âgées et handicapées participent au dispositif opérationnel.

Dans la mesure où le plan national comporte un certain nombre de lacunes il est nécessaire de le corriger et de le compléter sur le plan local. Trois mesures sont proposées dans le cadre de ce budget supplémentaire :

- L'aide à l'investissement pour équiper les établissements habilités à l'aide sociale de pièces rafraîchies sous forme de subvention complémentaire à l'aide de l'Etat. Ce mode de financement évitera de faire supporter une dépense nouvelle aux résidents qui acquittent le tarif hébergement. La dépense prévisionnelle s'élève à 693 675 €.

- Le recrutement de personnel supplémentaire dans les mêmes établissements, en cas d'activation du plan canicule à son niveau 3 par le Préfet. La dépense prévisionnelle peut être évaluée à 385 375 €.

- A ce même niveau 3 d'activation du plan, il est proposé le renforcement des plans d'aide pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie, qui nécessiteront une mobilisation supplémentaire des services intervenant à leur domicile. Les crédits nécessaires sont évalués à 456 000 €.

Monsieur le président nous demande de bien vouloir adopter ces mesures, dont les modalités sont détaillées dans le rapport de présentation, et qui représentent au global une dépense prévisionnelle de 1 500 000 €, afin de répondre de la façon aussi efficace que possible à une éventuelle période de forte chaleur.

AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean- Pierre CHALARD :

On a eu une canicule l'an passé, on s'en préoccupe, et je ne pense pas que chaque année nous ayons la même période de chaleur intense tel qu'en 2003. On se préoccupe de cela mais on ne se préoccupe pas d'un plan froid. Si on avait un hiver comme en 1956, pendant quinze jours entre moins 15 et moins 25°, ce serait pire que la canicule que nous avons subie, mais on ne parle pas de précaution à ce niveau-là.

Pierre BARRAU :

Il ne faut pas oublier que l'histoire de la canicule, c'est le Gouvernement qui en a parlé le premier, et il nous propose une aide qui n'est que de l'ordre de 40 %. C'est le Département qui va supporter la plus grosse part de la climatisation, puisque nous prenons à notre charge 60 %. Je n'ai pas manqué de le faire ressortir lors du conseil d'administration de la maison de retraite de Coutras, et j'invite mes collègues qui ont des maisons de retraite publiques dans leur canton à en faire autant. Il faut faire remarquer que l'Etat qui a soulevé le problème en premier ne propose que 40 %, et nous nous proposons 60 %. On peut ainsi financer à 100 % le rafraîchissement des maisons de retraite, mais c'est un effort que fait le département. Pour le moment on en est à la chaleur, on verra plus tard si le froid sévit ; on a assez de chose à financer, le froid on peut le chauffer.

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

Bernard GARANDEAU :

Sur la réflexion de mon collègue, j'ai fait la même à Monsieur le Préfet en disant qu'il ne s'agissait pas de mobiliser tous nos moyens avec autant d'acuité. Le plan départemental de gestion de la canicule en Gironde est assez épais, on voit qu'il se subdivise, il y a une gestion de crise, beaucoup de choses sont mises en place dont on ne peut que se féliciter. Cela pourrait avoir la même utilité pour d'autres types d'inconvénients météorologiques ou autres, cela peut être une tempête, un grand froid ou autres. En tout cas, il est certain que si nous voulons, comme nous le souhaitons actuellement et comme nous le pratiquons, faire en sorte que nos aînés soient maintenus à domicile le plus longtemps possible, il y a lieu de ne pas faire oublier la solidarité de proximité, et Monsieur le Préfet l'a rappelé à juste titre hier, faire en sorte que les relations familiales, voisinages, tiennent toujours leur rôle en la matière, mais également que nous ayons des situations de crise à gérer que nous devons affronter de façon coordonnée entre les différentes collectivités, et ce n'est pas uniquement la canicule. Elle sera un exemple qui pourrait se décliner assez facilement après, et donc c'était l'intérêt de le faire en sachant que, selon toute vraisemblance, nous n'aurons pas une canicule de ce type-là cet été, mais en tout état de cause nous serions prêts.

C'est vrai que sur le même schéma, nous devons être prêts à affronter d'autres types de catastrophes météorologiques, pour lesquels il faut que nous soyons prêts au niveau des organismes à soutenir nos anciens que nous avons maintenus à domicile le plus longtemps possible, parce que c'est la situation la plus favorable en ce qui les concerne et celle qu'ils souhaitent en tout cas.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

L'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES

Rapporteur : Alain MAROIS

Mesdames, Messieurs,

L'engagement fort de notre Collectivité en faveur de l'éducation est constamment affirmé lors des propositions budgétaires qui vous sont soumises. A l'occasion du vote de ce budget supplémentaire, je vous propose de faire le point sur les opérations d'investissement lourd et sur les nouvelles propositions d'intervention.

Auparavant, je vous rappelle que le Programme Prévisionnel d'Investissement comprend les constructions neuves et les restructurations importantes, ainsi que des opérations ponctuelles. Il comprend une phase étude et une phase travaux. Le détail des phases d'exécution du Programme Prévisionnel des Investissements, figure dans le rapport qui vous a été remis. Treize opérations auront été livrées en 2004.

Les nouvelles opérations, au nombre de quatre, font l'objet d'études préalables. Il s'agit d'aménagements aux collèges de Branne et d'Arveyres, de l'extension du collège Cassagnol à Bordeaux et de la recherche d'un site unique pour le collège Aliénor d'Aquitaine à Bordeaux.

Afin de pouvoir poursuivre l'ensemble des opérations programmées, il est nécessaire de prévoir à ce budget supplémentaire 2004 : 14 587 374 € en Autorisations de Programme, 893 457 € en Crédits de Paiement et 845 509 € en Recettes.

AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

PARC DEPARTEMENTAL DE CLASSES MOBILES

Rapporteur : Guy MARTY

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1979, notre collectivité met à disposition des communes des bâtiments démontables pour accueillir les élèves, après une création de classes par l'Inspection Académique. Jusqu'à ce jour une convention d'une durée de six ans prévoyait que les communes versaient au Conseil Général, au titre de la première année, leur participation aux frais de transfert des bâtiments, à hauteur de 60 % du coût, puis payaient un loyer pendant les cinq années suivantes.

Un nouveau marché vient d'être signé, et à cette occasion, il est apparu nécessaire de simplifier nos modalités d'intervention. Celles-ci prévoient que la participation communale sera calculée en fonction du prix d'achat révisé annuellement, divisé par la durée de mise à disposition, soit 6 ans. Au titre de sa contribution, le Département prendra à sa charge la première année de remboursement.

AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.
Toutefois, pour faciliter la gestion de ces préfabriqués, il convient de préciser que les communes deviendront propriétaires dès la première année, alors que, précédemment, elles le devenaient à la fin du contrat.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ACCES AUX PRATIQUES SPORTIVES EQUIPEMENTS SPORTIFS DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Sébastien HOURNAU

Mesdames, Messieurs,

La Ligue de Football d'Aquitaine, en partenariat avec le Comité de Gironde de Football, envisage de transformer un terrain stabilisé non drainé à la Plaine des Sports du Haillan en terrain synthétique. Cet équipement favorisera la réalisation de stages de détection et de perfectionnement de jeunes et de formation, et sera mis à disposition du Comité de Gironde de football, utilisateur du terrain en cause, par convention d'ores et déjà conclue.

Pour la réalisation de ce projet, la Ligue de Football d'Aquitaine a sollicité le soutien de notre collectivité. Dans cette perspective il convient d'inscrire 37 500 € en AP et CP, représentant une aide à hauteur de 25 % d'une dépense plafonnée à 150 000 €.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT, VIE ASSOCIATIVE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain RENARD :

Je me félicite que l'on intervienne financièrement pour la transformation d'un terrain de la plaine du Haillan pour faire de la détection de jeunes. Je souhaiterais que l'on interroge la Ligue Française de Football, au sujet des conditions draconiennes qu'elle pose pour pouvoir pratiquer le football dans nos campagnes, qui risquent de conduire à ce qu'il y ait des collectivités qui ne puissent plus supporter des dépenses pareilles. Dans une collectivité que je connais bien, pour jouer en district première division, coût des vestiaires : je parle en francs, 1 500 000 F.

C'est bien de faire de la norme, mais le plus important dans nos aides auprès des collectivités, c'est bien que des gens puissent pratiquer un sport, et non pas uniquement que des gens se promènent sur les terrains pour les agréer et que chaque fois on élève le niveau de qualité demandée pour les pratiques sportives. Ce qui est important pour une ligue, me semble-t-il, c'est de faire que le football, sport populaire, puisse se pratiquer dans des conditions où l'on voit plus de gens qui portent le flottant sur le bord des terrains pour encourager les gamins que de gens qui se promènent en costard et cravate.

M. LE PRESIDENT :

Tout le monde a compris Alain Renard. Dans nos communes où il n'y a pas d'équipe professionnelle, on vient souvent regarder, refuser, exciper des normes qui ne semblent pas adéquates avec ce qui est demandé. Nous demandons des choses qui soient convenables, mais on ne cherche pas le vertige de la ligue 1.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

JEUNESSE - CITOYENNETE

Rapporteur : Chistine BOST

Mesdames, Messieurs,

Le franc succès remporté par notre politique en faveur de la Jeunesse, notamment en matière d'éveil et d'apprentissage culturels, ainsi qu'à l'accès aux loisirs, nécessite une enveloppe budgétaire complémentaire. C'est ainsi que pour permettre la continuité du dispositif "Billets courant d'Art", il convient d'inscrire 10 000 € en CP.

De même, en ce qui concerne les C.L.S.H, les Sports Vacances et les Sports Vacances Itinérants, il apparaît nécessaire, au regard de l'augmentation du volume d'activité, d'abonder globalement les lignes budgétaires concernées pour un montant de 110 000 €.

Enfin, il ne peut être passé sous silence l'action menée par le Conseil Général des Jeunes, qui a vécu en 2003/2004 sa quinzième année d'existence sous la présidence de Jacques Respaud. Six commissions composées de 121 jeunes représentant les collèges girondins et, pour la première fois, les Maisons Familiales et Rurales de notre département ont réfléchi et travaillé sur le thème : "A la découverte de la Gironde - Etre jeune et citoyen en Gironde aujourd'hui".

L'ensemble des projets développés par le C.G.J. fera l'objet d'une présentation dans tous les collèges de Gironde à l'automne 2004. Ainsi les commissions :

- "Culture" a traité de la mode et des marques chez les jeunes,
- "Environnement" a réalisé des messages d'éco-citoyenneté sur le site Internet du C.G.J.,
- "Sports Loisirs, Sécurité Routière" a recensé des sites sportifs insolites en Gironde.
- "Education, Vie Scolaire" a entrepris la rédaction de la charte du Collège de Demain et à soulevé, par ailleurs le problème de l'accès des collégiens au site Internet du C.G.J.,
- "Communication" a réfléchi sur les différents mandats électifs qui s'offrent aux collégiens, et a réalisé un document sur ce thème dénommé "Etre citoyen dans le collège",
- "Solidarité, droits de l'Enfant" a travaillé sur un projet de solidarité internationale pour apporter une aide au Sénégal.

Enfin le Conseil Général des Jeunes s'est prononcé en faveur d'un programme d'actions pour l'année 2004/2005 passant notamment par la valorisation des acquis positifs des sessions précédentes.

**AVIS DE LA COMMISSION EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INSERTION ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Rapporteur : Jean-Jacques BENOIT

Mesdames, Messieurs,

La proposition du budget supplémentaire relatives aux Politiques d'Insertion et de Développement Social est principalement conduite par des ajustements du Revenu Minimum d'Insertion.

- 7 700 000 € supplémentaires doivent être inscrits pour faire face à l'augmentation du montant de l'allocation qui avait, au moment du transfert de compétence du 1^{er} janvier 2004, été calibrée sur la base des sommes versées en 2003. Or, sous l'effet conjugué d'une hausse de la précarité et des nouvelles bases de calcul des droits ASSEDIC, le nombre d'allocataires a brutalement augmenté de 6 % durant les trois premiers mois de l'année 2004. Dans l'incertitude régnant sur la compensation et la reprise des droits ASSEDIC il est prudent d'inscrire une prévision correspondant au rythme constaté.

- 1 269 951 € supplémentaires doivent être inscrits afin de répondre à l'obligation légale confirmée par la loi du 18 décembre 2003 pour l'année 2004, qui fixe une enveloppe obligatoire d'insertion égale à 17 % du versement des allocations du Revenu Minimum d'Insertion.

Même limitée à 4 % en 2003, l'augmentation du nombre d'allocataires indemnisés impose ce réajustement qui permettra d'accompagner la réorganisation des Commissions Locales d'Insertion.

- L'augmentation du nombre d'allocataires, la très forte croissance du chômage et particulièrement du chômage de longue durée en 2003 et début 2004, traduisent une situation sociale dégradée qui nous conduit à renforcer notre action de lutte contre la précarité en majorant le montant de la CAPED de 444 994 €.

- Par ailleurs le soutien des actions partenariales engageant dans ce domaine un travail de fond dans le domaine de l'insertion et du développement social, se traduit par l'inscription supplémentaire de 371 456 € pour des subventions aux associations conventionnées et centres sociaux et 308 196 € au titre de la politique de la ville. Ainsi, l'accomplissement de ce partenariat a permis le financement commun du poste de travailleur social au commissariat central de Bordeaux qui est intégralement repris dans cet ajustement budgétaire.

- Enfin, la mise en place du schéma départemental des gens du voyage se poursuit. Après l'ouverture de l'aire de Saint-Loubès et de Bègles, le bon avancement de plusieurs projets en particulier sur la C.U.B. devrait se concrétiser en 2004. Il est nécessaire d'inscrire 131 412 € supplémentaires afin de permettre au Département de faire face à ses obligations légales.

AVIS DE LA COMMISSION INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Jacques BENOIT :

Je dois signaler d'ailleurs que, par exemple, dans la C.L.I. de Pessac, le nombre d'allocataires a augmenté de plus de 32 % entre janvier 2003 et janvier 2004, et qu'une récente étude de l'Association Objectif Population, dont nous débattons en prochaine commission, nous les écouterons, dit ceci : "On constate à partir de novembre 2003 jusqu'en février 2004 une forte augmentation du nombre de dépôt de demandes en comparaison de ces résultats un an auparavant. Le nombre de dépôt de demandes a augmenté de plus de 42 % entre janvier 2003 et janvier 2004." C'est là l'effet de la politique gouvernementale.

Alain RENARD :

Pour vous faire part, étant Président d'une communauté de communes qui a proposé qu'on prenne une compétence en matière d'aires d'accueil des gens du voyage, des réponses quelque peu dilatoires de l'Etat, notamment sur l'accompagnement et sur l'absence de moyens financiers pour assumer la parole donnée. Il ne faut pas trop se presser, parce que les crédits disponibles ne seraient pas très importants. Cependant, il serait utile au niveau de l'Etat que soit faite une intervention pour s'assurer qu'il est en mesure d'apporter le concours sur lequel il s'est engagé dans le cadre du calendrier qu'il nous impose. On nous parle du 1er janvier 2005 pour la mise en place de l'ensemble du dispositif en terme d'accueil, Or aujourd'hui, il y aurait quelques incertitudes en la matière, et pour ma part je ne sens pas une très forte volonté de la part de l'Etat à s'engager sur l'accompagnement des collectivités qui ont le courage de se saisir de ce dossier des aires des gens du voyage.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**ADAPTATION DES INSTANCES
ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES DE GESTION
DU REVENU MINIMUM D'INSERTION,
EN APPLICATION DE LA LOI DU 18 DECEMBRE 2003
PORTANT DECENTRALISATION DU R.M.I.**

Rapporteur : Gilles SAVARY

Mesdames, Messieurs,

Depuis la loi de 1988 instituant le R.M.I., le dispositif d'insertion était co-piloté par l'Etat et le Département qui se partageaient aussi son financement. La loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation du R.M.I. confie au Département la totalité de ce dispositif et désigne son président comme seul responsable de sa mise en œuvre. Au 1^{er} janvier 2004 le Revenu Minimum d'Insertion concernait 27 893 allocataires en Gironde.

En ce qui concerne l'insertion, les résultats obtenus situent le Département de la Gironde en bonne place et démontrent une certaine capacité à anticiper et à faire des choix dans l'offre d'insertion et dans l'accompagnement qui se sont avérés positifs (70 % du taux de contractualisation supérieur à la moyenne nationale qui est de 50 %).

Outre le transfert du paiement de l'allocation, à compter du 1^{er} janvier 2004, la responsabilité est entièrement confiée au Président du Conseil Général. L'Etat devient un partenaire parmi les autres acteurs de l'insertion, en particulier les collectivités locales et les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle et sociale. Dans ce contexte, le Comité Départemental d'Insertion (C.D.I.), sous la Présidence unique du Président du Conseil Général, conserve un rôle consultatif. Les Commissions Locales d'Insertion sont également placées sous l'entière compétence du Président du Conseil Général.

La loi du 18 décembre définit l'instruction administrative et sociale. Dès avant le 1^{er} janvier, les premières dispositions suivantes ont été prises pour prendre en compte cette nouvelle responsabilité auprès de plus de 28 000 bénéficiaires de l'allocation :

- inscription au BP d'une somme de 103 M€ en recettes et en dépenses correspondant aux recettes transférées par l'Etat pour le paiement de l'allocation par le Conseil Général ;
- convention de délégation avec la C.A.F. et la M.S.A. pour l'ouverture des droits et le paiement aux bénéficiaires ;
- mobilisation des services renforcés par la mise à disposition de 6 agents de la D.D.A.S.S. (secrétaires de C.L.I.).

Après cette période de lancement, même si la nouvelle Loi n'apporte pas de bouleversement de cette politique, il convient d'en intégrer pleinement les conséquences :

- en réaffirmant nos objectifs concernant l'insertion,

- en redéfinissant la méthode et le partenariat mis en œuvre,
- en adaptant nos moyens en conséquence.

I – UN OBJECTIF POLITIQUE : FAIRE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI UNE GRANDE CAUSE DEPARTEMENTALE

Ce sont bien des considérations socio-économiques qui contribuent le plus à précipiter un certain nombre de nos concitoyens dans la situation de précarité que représente le R.M.I., auxquelles, s'ajoutent des dispositions politiques aggravantes comme par exemple les conditions d'indemnisation des Assedic.

Sur ces conditions économiques externes le Conseil Général a peu de prises, si ce n'est marginalement par notre politique de développement économique axée sur le maintien ou la création de l'emploi en Gironde. Néanmoins, des actions peuvent être développées pour tenter, autant que faire se peut, de :

1-Agir en amont : prévenir autant que possible l'entrée dans le R.M.I.

2-Agir sur les bénéficiaires pour accélérer leur sortie du dispositif

En sus de l'action pour limiter l'entrée, notre collectivité doit se mobiliser pour hâter la sortie du dispositif.

3-Agir en aval en associant fonction qualifiante et accompagnement professionnel

L'objectif final est que le plus grand nombre de bénéficiaires du R.M.I. trouvent un emploi et se qualifient pour le conserver. Cette mission est dévolue, de par la loi, aux Commissions Locales d'Insertion qui devront s'y attacher dans un dispositif cohérent impulsé par une réflexion départementale élaborée au sein du C.D.I.. La nécessité de trouver des moyens financiers complémentaires nous amènera à établir des partenariats et établir les dossiers F.S.E.

II - UNE METHODE : DES PARTENARIATS MOBILISATEURS POUR DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION

LES C.L.I.

La loi de décembre 2003 assigne précisément aux nouvelles C.L.I. cette mission de développement de l'offre d'insertion, les dispensant, à l'inverse des précédentes lois, de l'examen de chaque dossier individuel. En effet, les nouvelles C.L.I. intégreront, dans chaque territoire, les acteurs locaux susceptibles d'apporter des solutions car c'est bien au niveau local que doivent principalement se nouer les partenariats et se créer ces dynamiques d'insertion dans un cadre départemental qui en assure la cohérence et les moyens.

1-Le Conseil Départemental de l'Insertion - C.D.I. :

lieu de la mobilisation des acteurs de l'insertion

Cette instance rassemblera tous ceux qui contribuent à la mise en œuvre de cette politique. Le C.D.I. doit prendre en compte à la fois la primauté de la mission d'insertion et la finalité sociale et économique du parcours d'insertion des bénéficiaires du R.M.I.

2-Les Conseils Locaux de l'Insertion (C.L.I.), une double mission

- susciter et animer l'offre d'insertion en participant à la mise en œuvre locale du programme départemental d'insertion,
- constituer une instance de recours. En effet, les C.L.I. par leur proximité du terrain et des allocataires, sont les mieux placés pour traiter les cas litigieux.

III - ADAPTER ET ACTIONNER NOS MOYENS A L'OBJECTIF D'INSERTION

Dans les territoires comme au plan central il convient de s'appuyer sur le dispositif existant tout en le faisant évoluer. Ainsi, au plan local, les anciennes cellules d'appui des C.L.I. et leur échelon de gestion administrative doivent être reconstituées en Antennes girondines de l'insertion (A.G.I.), qui doivent être des lieux fédérateurs des énergies et d'impulsion de la dynamique d'insertion. Elles sont également au cœur du processus d'évaluation du dispositif.

L'insertion doit conduire à donner une nouvelle dimension aux C.M.S. qui doivent évoluer vers de véritables "maisons des solidarités et de l'insertion".

Le travail d'accompagnement des bénéficiaires du R.M.I. reste fondamentalement un travail d'accompagnement social, même si l'orientation donnée depuis plusieurs années à ce travail, rappelée et renforcée ici, doit prendre davantage en compte les pratiques d'accompagnement au retour vers l'emploi.

Au plan central création d'une "mission insertion" :

Pour rester efficient, un dispositif complexe et ambitieux comme celui proposé ici, doit développer en son sein une capacité à sans cesse se renouveler, innover, susciter, développer des partenariats nouveaux. Je souhaite concrétiser cette ambition de dynamisme par la création d'une mission, animée par un nombre restreint de chargés de mission, dont l'objectif sera de susciter l'innovation et la création dans le domaine de l'insertion en Gironde.

AVIS DE LA COMMISSION INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Gilles SAVARY :

Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit, ni plus ni moins, de mettre en œuvre la loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation du R.M.I. C'est une loi tout à fait considérable puisque le R.M.I. sera le poste de dépenses d'action sociale le plus important désormais au niveau du Conseil Général, dépassant l'aide sociale à l'enfance. C'est une décentralisation extrêmement importante.

Jusqu'à présent, je vous rappelle que la loi de 1988 laissait à l'Etat le versement du R.M.I. et le financement de l'allocation, et au Conseil Général la responsabilité des contrats d'insertion, c'est-à-dire la politique d'insertion, avec l'obligation de préempter ou de bloquer 17 % du montant du R.M.I. sur le budget du Département. Globalement ce qui a changé et qui est majeur est que nous payons le R.M.I., du moins nous le remboursons à la C.A.F. et à la M.S.A. qui sont les premiers payeurs. Tout ceci est théoriquement compensé par l'Etat auprès du Département par une part du produit de la taxe intérieure des produits pétroliers. On pourrait penser qu'elle soit faite pour autre chose, mais elle est faite pour financer et compenser les dépenses du R.M.I.

D'autre part, la loi du 18 décembre dernier instaure deux nouveautés : la création d'un Conseil Départemental de l'Insertion auprès du Président du Conseil Général, véritable Parlement départemental de l'insertion, pour donner son avis sur un plan départemental d'insertion. Deuxièmement, une modification substantielle des C.L.I. Les Commissions Locales d'Insertion étaient jusqu'à présent plutôt des instances d'instruction de dossiers individuels ; elles deviennent plutôt des instances de développement de l'insertion au plan local, avec la création de Conseils Locaux d'Insertion, c'est-à-dire de véritables conseils associant tous les acteurs et pas simplement des instructeurs de dossiers. Enfin, la loi prévoit la mise en place d'un nouveau contrat de travail qui s'appelle le R.M.A., un contrat de travail à temps partiel, accessible aux gens qui ont le R.M.I. depuis plus d'un an, et renouvelable (cela peut être un contrat de six mois) dans les limites de dix-huit mois. Il y a ceci de particulier c'est que le Conseil Général verse pendant ce contrat de travail ce qu'il versait aux Rmistes, mais que, par rapport à tous les autres, et c'est la seule différence avec les autres contrats aidés, les patrons sont exonérés du financement de charges sociales sur la part qui leur incombe. Voilà ce qu'est aujourd'hui cette loi.

Qu'avons-nous décidé de mettre en œuvre ? Nous avons décidé de répondre très vite puisque nous serons le premier département à mettre en place cette loi. Nous la mettons en place avec la philosophie suivante, qui d'abord, et cela doit être très clair, suppose que la condition de Rmiste n'est pas un statut ; cela peut être le traitement d'un accident social à un moment donné, mais il est malheureux d'y rentrer, il est mieux d'en sortir. C'est cela notre philosophie. On ne calibre pas le mérite d'un département au nombre de Rmistes qu'il finance, au contraire ; donc je crois que c'est important. Deuxième démarche, nous considérons que de façon ultime, même si le traitement social est nécessaire et absolument essentiel pour une grande partie des populations, nous devons viser l'insertion par l'emploi. Nous avons tous des permanences, on ne va pas se cacher les choses ici, on sait très bien qu'il y a des gens qui sont transfigurés par le travail, c'est-à-dire qui sont dans un état de dépression très suicidaires et de désespoir complet quand ils n'ont pas de travail au bout d'un certain temps, et qui deviennent des gens beaucoup plus épanouis car ils peuvent reconstruire une vie familiale et une vie personnelle quand ils ont du travail. Tous nos efforts doivent aller dans ce

sens, même si nous devons être modestes ; nous ne faisons ni la conjoncture ni la politique économique de la France, surtout pas en ce moment.

La politique que nous vous proposons de mettre en place est une politique qui vise à développer l'offre d'insertion par le travail et l'emploi. L'insertion sociale, nous savons faire, nos assistantes sociales en font tous les jours. Tous les jours elles signent des contrats d'insertion pour l'alphabétisation, pour le logement, pour l'apprentissage à la recherche d'emploi, pour la reconstitution familiale, pour le maintien dans le logement, et pour la santé. Ce que nous savons moins faire c'est le développement de l'emploi. Tout ce que l'on vous propose comme dispositif nouveau en Gironde c'est de travailler vers cette orientation. Comment faire ? D'une part, faire en sorte que le R.M.I., et l'insertion par l'emploi surtout, soient une grande cause départementale. Cela veut dire que ce n'est pas simplement une politique du Conseil Général et que l'ensemble des acteurs concernés devront être invités à y participer, acteurs publics, acteurs privés, la Région pour ce qu'elle peut apporter de formation professionnelle et d'apprentissage, l'A.N.P.E. pour ce qu'elle peut apporter aussi de prévention du R.M.I., en essayant de faire en sorte que le moins possible de gens tombent dans le "chaudron" du R.M.I. avant la sortie de l'A.S.S. et des A.S.S.E.D.I.C., l'A.F.P.A. qui peut aider beaucoup de gens à s'en sortir, les associations intermédiaires, les chambres consulaires : agriculture, commerce, industrie, les patrons qui voudront bien s'y associer. Bref. nous ne voulons pas avoir une politique uniquement d'assistance, mais une politique de développement de l'emploi et partenariale. Pour ce faire, nous considérons qu'il faut créer une petite administration de mission. Nous avons une très grande administration de services, souvent décriée injustement. Les assistantes sociales qui sont au front tous les jours des difficultés. Il faut maintenant que l'insertion soit l'occasion d'instiller dans notre travail social des démarches qui sont beaucoup plus proactives auprès des partenaires, à la fois au niveau central ici, de façon à ce que l'on puisse être en contact permanent avec la Chambre d'Agriculture, le Crédit Agricole..., tous les acteurs qui vont s'y impliquer. Au niveau des C.L.I. où il faut décharger en partie et pas complètement nos animations et nos équipes de C.L.I. d'un travail purement d'instruction. Nous avons proposé, ce sera un dispositif spécifiquement girondin, qu'à la fois nous mettions en place ce que nous demande la loi, c'est-à-dire un Conseil Local d'Insertion dont le secrétariat sera assuré par nos personnels de C.L.I., mais aussi que les C.L.I. gardent une partie non négligeable des dossiers individuels et de leur instruction, en particulier des dossiers qui demandent une approche plus précise de leur contexte. On appelle cela une chambre de recours, tous les dossiers pour lesquels il n'y a pas automaticité du R.M.I., pour lesquels on ne veut pas massifier le R.M.I. comme un droit et pour lesquels on veut y regarder de plus près ; pour cela les élus locaux, les partenaires locaux seront très importants.

Enfin, c'est un aspect de la réforme très important et qui engage l'avenir. nous avons considéré que nos C.M.S., qui sont le réseau territorial par excellence du Conseil Général, face à la décentralisation (qu'on l'accepte ou pas, qu'on la veuille ou non). ont une nouvelle mission à jouer. Ils vont avoir beaucoup de missions nouvelles à intégrer. car leur grand avantage est la proximité du terrain. Nous savons que les gens qui sont en difficulté sociale se déplacent moins que les autres. Donc nous devons exploiter à fond ce réseau historique. mais il doit changer et diversifier ses missions. On continuera à faire du travail social, mais il faut intégrer maintenant le travail d'insertion. Demain il faudra sans doute intégrer la gérontologie, peut-être le handicap et une gestion décentralisée des fonds sociaux. Bref. les C.M.S. ne peuvent plus présenter la figure du C.M.S. classique sur des compétences anciennes. Le C.M.S. doit être aujourd'hui la maison sociale du Département, avec toutes ses dimensions, et

c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de la débaptiser, symboliquement, mais aussi pour faire en sorte que dans l'avenir elle se considère comme une maison polyvalente et plus simplement uniquement dans le travail des C.M.S classiques. On l'appellera Maison de la Solidarité et de l'Insertion. Donc au bout du bout des C.M.S., avec les C.C.A.S., puisque nous aurons à faire des conventions avec les C.C.A.S. qui le souhaiteront, la culture d'insertion par l'économique sera complémentaire, dans le travail social de nos assistantes sociales et avec l'appui des chargés de mission de cette administration de mission que l'on trouvera aux C.L.I., du travail actuel. Nous comptons mettre en place une Bourse Départementale d'Insertion, c'est-à-dire aller chercher des offres et les faire circuler sur tout le département, et un Prix Départemental de l'Insertion, pour montrer que l'on peut faire de l'insertion, la sortir de son ghetto et de son image parfois un peu négative, de façon à ce que le maximum d'employeurs se trouvent gratifiés par tout cela. Voilà le dispositif que nous vous présentons.

Deux incidentes : nous ne mettrons pas en place le R.M.A. tout de suite. Nous considérons que le R.M.A. peut être un bon contrat d'insertion, parmi d'autres, mais c'est un très mauvais contrat de travail. Si on le met en place dans sa conception actuelle, il risque de créer les vases communicants de la précarité, c'est-à-dire inciter les chefs d'entreprises à recruter pas cher des Rmistes pour balancer dans le chaudron du R.M.I. des Smicards. Ce n'est pas le but du jeu. Nous ne souhaitons pas remplacer des pauvres d'aujourd'hui par des pauvres de demain. Nous considérons qu'il faut continuer à faire pression sur le Ministre, et il a commencé à lâcher du lest, du moins dans les discours, pour que les droits sociaux soient payés par les patrons et que l'on ait vraiment un vrai contrat de travail aidé, du même ordre que celui des C.E.S., C.E.C., ou des C.I.E. qui sont ouverts au privé. Partant de là nous n'aurons plus d'inhibition, donc nous attendrons de faire pression avec l'Association des Départements de France pour que l'on évite ce risque fort d'un contrat de travail qui démantèle ceux qui sont au bas de l'échelle du S.M.I.C. Deuxième incidente, nous ferons les comptes en fin d'année, mais aujourd'hui ce qui avait été craint est en train de se dessiner comme le scénario du problème, c'est-à-dire un désengagement furieux de l'Etat. Demain Philippe Madrelle m'envoie le représenter auprès du Ministre du Logement, je lui expliquerai que le retrait de l'Etat, contre tout engagement, c'est-à-dire la fin de la parole de l'Etat, un Etat fantôme, qui fait que malheureusement, alors que notre clientèle augmente, l'Etat ne paie plus que la moitié de ses engagements sur le F.S.L., l'Etat se désengage sur le schéma d'accueil des gens du voyage, l'Etat tire le tapis des points relais logement, ne finance plus, qu'il nous manque 5,6 M€ sur la trésorerie du R.M.I., c'est-à-dire de l'allocation, entre ce que l'on paie et ce qu'il nous rembourse. L'Etat nous a créé 2000 Rmistes artificiels en Gironde en trois mois (janvier, février, mars), du fait de la réforme de l'A.S.S. et de la fin des droits A.S.S.E.D.I.C., et il faudra naturellement veiller plus tard à l'ensemble des allocations de l'Etat, car il y a une autre façon de se désengager pour l'Etat, c'est de se désengager de l'Allocation Adultes Handicapés (A.A.H.), de toutes les allocations pour que les gens qui étaient sous allocation d'Etat liée à leur type de handicap se retrouvent sous allocation du R.M.I. Il faudra une très grande vigilance.

Cela nous amènera à considérer que la négociation avec l'Etat reste ouverte. Jusqu'à présent il ne nous concède, dans ce transfert de charges, que cinq équivalents temps plein de secrétaire. Il faut que nous soyons vigilants, sinon nous serons obligés d'annoncer à nos administrés une augmentation fulgurante des impôts locaux. Je félicite Jean-Pierre Chalard d'être resté parce que cela fait de lui le leader de l'opposition, le temps d'un Conseil Général, mais il est dommage que nos collègues ne soient pas là parce que c'est vraiment une cause que l'on peut partager. Nous sommes tous soucieux que la décentralisation se passe bien, et nous

sommes tous des décentralisateurs, mais nous ne voulons pas être l'objet d'un marché de dupes. Nous nous réserverons, et je me réserverai de solliciter de cette assemblée, si le Président le veut bien, qu'avec d'autres départements nous fassions un recours devant le Conseil Constitutionnel en fin d'année, puisqu'on nous a dit qu'il garantissait les transferts de moyens, si l'on considère que véritablement il y a des dérapages de l'Etat qui sont inacceptables.

Veuillez m'excuser d'avoir été un peu long.

M. LE PRESIDENT :

On fera ce recours, puisque cela a été ouvert dans la Constitution et nous devons par conséquent demander ce qui existe dans la Constitution. Mais pour l'instant il est certain que ce n'est pas du tout la réalité.

C'est un dossier très important. Je remercie Gilles Savary du travail qu'il a fait avec les coéquipiers ici du Conseil Général.

Jean-Jacques PARIS :

Deux à trois idées que j'avais eu d'ailleurs l'occasion de développer un peu en commission, ce qui nous avait permis un débat enrichissant. Bien entendu nous, collectivité locale, nous sommes soumis à la loi, et même si on ne l'a pas souhaitée dans son contenu, il faut bien trouver une manière de la mettre en œuvre. On comprend bien pourquoi notre institution est amenée à essayer de modifier le fonctionnement de l'ensemble du dispositif d'insertion.

J'ai envie de dire, quand même, qu'il ne faut pas oublier les quinze années de travail accomplies par l'ensemble des services, par les élus qui ont eu à côté des représentants de l'Etat à exercer les responsabilités dans les C.L.I., tous ceux qui ont participé au Conseil Départemental d'Insertion, tout le monde a travaillé en Gironde avec l'objectif de combattre le plus résolument possible les exclusions permanentes que l'on a pu connaître. Il faut bien le l'admettre, la contractualisation au fur et à mesure des années, était devenue quand même prégnante de notre dispositif, et cela permettait à chaque être humain concerné de rencontrer à plusieurs reprises des référents, des interlocuteurs, à être accompagné, écouté, à être soutenu dans la proximité. Et si nous avons réussi à atteindre un taux de contractualisation très élevé, c'est parce qu'il y a eu un projet collectif, et que même s'il n'a pas pu changer le système dans lequel nous vivons, il a quand même contribué à des résultats et des réussites. Il faut le dire, car chaque fois que l'on change les choses il ne faut pas oublier le travail accompli, car ce serait démoralisant et ce ne serait pas reconnaître le mouvement de la vie.

A partir de là, j'en tire deux éléments. Il y a des choses qu'il ne faut pas abîmer. Le premier, c'est cette qualité première que nous avons eue, d'être attentifs aux personnes, à chaque personne. Il ne faut pas que le dispositif devienne un traitement administratif anonyme. Il ne suffit pas de critères, seraient-ils les meilleurs, pour gérer un dispositif d'insertion humain ; donc il faut être vigilant. Car une fois, bien entendu, que la machine est en route, si on se contente d'avoir une lecture sur les critères, c'est la vie des gens qui nous échappe complètement. Le deuxième élément qui est son corollaire, c'est le travail de proximité qui s'est fait autour des C.L.I., au fur et à mesure des années, des partenariats qui

n'existaient pas autrefois, et qui a permis à nos travailleurs sociaux de travailler en cohérence de plus en plus avec l'ensemble des autres intervenants, avec l'A.N.P.E., la M.S.A., avec différents partenaires de l'insertion. Tout cela a permis également de créer des creusets de réflexions et de mise en oeuvre de l'insertion. Il ne faut pas abîmer cette proximité, et laisser croire que l'on pourrait tout régenter d'en haut. Pourquoi ? C'est dans cette démarche-là que le citoyen concerné peut trouver sa place et sa reconnaissance.

Voilà les deux éléments sur lesquels je veux appuyer, car je me méfie toujours des dispositifs qui se centralisent et s'organisent trop, surtout quand ils s'adressent à des humains en difficulté. Je vois bien l'exemple de la C.A.P.E.D., dans laquelle je siège depuis longtemps, qui, au fur et à mesure de son organisation, est devenue de plus en plus loin des réalités concrètes et personnelles.

La troisième idée est d'être attentifs aux moyens humains que l'on va mettre en oeuvre dans le dispositif, qui doivent additionner différentes compétences sociales, mais aussi les compétences économiques, les compétences de formation. On a déjà des équipes sur le terrain, il faut les étoffer, d'autant plus que, comme le disait Gilles Savary, l'Etat se retirant, il est certain que cela nous met devant des responsabilités et des charges sur lesquelles il va bien falloir que nous puissions réfléchir pour ne pas endommager l'ensemble du dispositif.

La dernière idée, et en parlant du R.M.A. Gilles Savary y faisait allusion, est qu'un dispositif d'insertion selon le contexte dans lequel il vit n'a pas les mêmes effets. Pendant la période des trois ans où l'on a eu de la croissance et un million de créations d'emplois, le travail d'un président de C.L.I. était totalement différent avec ses partenaires, avec la croissance de l'emploi et des débouchés nouveaux. Dans une période comme nous vivons actuellement, où la croissance est molle, si on peut dire, et où l'emploi est très abîmé, puisqu'on vient de passer une année où l'on a perdu 58 000 emplois industriels en France, on le ressent partout. Il faut bien se placer dans ce contexte, et on voit comment le MEDEF opère, y compris au travers des lois qu'il essaie de faire voter, c'est qu'il essaie de multiplier les mesures qui vont favoriser, faciliter et rendre opérationnelles, des mesures de précarité nouvelles. On le voit avec le rapport Virville, qui s'attaque fondamentalement au code du travail, mais aussi avec tout ce qui va s'organiser au niveau des nouveaux C.D.D. et la question du R.M.A. se pose dans ce contexte. Le MEDEF pousse pour légaliser de plus en plus la précarisation de l'emploi, donc il faut être vigilants pour ne pas se laisser entraîner dans cette vague libérale qui est grave pour le monde du travail. Je voulais attirer votre attention sur ces questions précises de contexte.

Il nous restera à nous déterminer, j'espère que l'on restera fidèle à l'organisation territoriale car elle avait un certain caractère, et il va falloir que nous revalidions les territoires géographiques de nos C.L.I. J'ose espérer que l'on ne va pas tout chambouler, parce qu'il me semble que les partenariats sont difficiles à nouer et il ne faut pas sans arrêt remettre en cause les convergences qui se sont créées dans la vie.

Jean-Jacques BENOIT :

Quelques mots sur la présentation par Gilles Savary de cette adaptation d'une loi à une situation du Département de la Gironde, car je crois que c'est cela qui nous a intéressé collectivement. Une loi vient en décembre 2003. Par ailleurs, nous avons une expérience riche dans ce département de la Gironde d'aide aux plus démunis, une manière de fonctionner qui

est appréciée par les allocataires de manière générale la plupart du temps, et en même temps cette obligation de faire avec une loi et de l'adapter à une expérience. Car l'expérience est riche, les dernières assises de l'insertion organisées par Jean Touzeau l'ont montré. Comment faire pour adapter au mieux ce qui nous vient de Paris ? La présentation par Gilles Savary de cette délibération, travaillée collectivement par nombre de conseillers généraux, travaillée en commission, est extrêmement intéressante et positive. Jean-Jacques Paris en a donné quelques échos, je vois essentiellement trois idées fortes reprises par cette loi.

D'abord la question de la proximité. Nous avons des allocataires qui peuvent être reçus par nos services dans les C.M.S., qui souvent sont travaillés par un partenariat pour une meilleure insertion sociale et professionnelle, et auxquels nous pouvons proposer un certain nombre de services pour sortir de la galère. C'est intéressant. Et à la fois, les conseillers généraux dans nos structures comme les C.M.S. sont interrogés, et nous avons trouvé dans la nouvelle organisation présentée une manière de poursuivre ce travail-là. Donc la question de la proximité est fortement prise en compte dans le nouveau dispositif.

Conjointement à ce souci de proximité, nous ne voulions pas, car cela peut être un danger de la loi, une sorte de gestion éloignée, massifiée des allocataires. Et nous avons trouvé des dispositifs qui offrent à la fois aux allocataires, aux conseillers généraux, aux fonctionnaires des services, une manière de pouvoir travailler ensemble. C'est intéressant et cela part de l'expérience positive de ce Conseil Général par rapport aux allocataires.

La troisième idée que je retrouve dans la présentation de ce nouveau dispositif, c'est qu'en même temps il faut de l'innovation sociale autour de cette idée forte qu'a développée Gilles Savary, et faire de l'insertion par l'économique, de l'insertion par l'emploi, une vraie grande cause départementale. Il faut de l'animation, de l'innovation, il faut trouver des moyens nouveaux pour travailler, et je crois qu'il y a la présentation dans cette délibération d'un certain nombre de mesures tout à fait intéressantes.

Voilà pourquoi je pense, par rapport à la proximité, l'innovation, le souci de l'expérience et de ce qui a été fait dans ce département de la Gironde, que c'est vraiment une bonne délibération d'adaptation d'une loi à un travail pour les plus démunis qui se fait dans ce département.

Bernard DUSSAUT :

Sur la méthode et sur le fond, bien sûr je suis d'accord avec les propositions de notre rapporteur, mais le Conseil Général se retrouve en première ligne tout seul. Je trouve que l'on nous propose de transformer les anciennes cellules d'appui, les C.L.I., en antennes girondines de l'insertion ; je regrette que l'on ne trouve pas le mot "Conseil Général" quelque part, parce que les C.L.I. étaient co-présidées avant, car dans girondine on peut penser que l'Etat est toujours là. Or, de fait, l'Etat n'y est pas. J'aimerais bien "antenne du Conseil Général de l'insertion", mais que l'on apparaisse puisque nous sommes seuls par rapport à cela, pour aller ensuite vers ces maisons de solidarité et de l'insertion du Conseil Général, c'est-à-dire que l'on marque bien que notre seule présence.

M. LE PRESIDENT :

Il faut toujours afficher ce que l'on fait, et si on ne le fait pas qui va le faire ?

Philippe PLISSON :

Mon intervention allait dans le même sens. Je partage tout à fait l'exposé sur le fond et le souci justement de regrouper nos actions au niveau des territoires et d'avoir une meilleure lisibilité de notre démarche ; de ce point de vue nous sommes tout à fait d'accord. J'avais la même remarque que Bernard Dussaut en ce qui concerne l'affichage. Aujourd'hui rebaptiser les C.M.S., je souhaiterais moi aussi que le nom du Conseil Général apparaisse dans ces maisons, par exemple : Conseil Général Solidarité, Maison de la Solidarité du Conseil Général, Maison départementale de la Solidarité. Il est nécessaire que cet affichage existe. On avait trop souvent des assistantes sociales dont on oubliait qu'elles étaient rémunérées et qu'elles dépendaient du Conseil Général. Il faut profiter de l'occasion pour que cet affichage soit marqué, que la lisibilité soit transparente.

M. LE PRESIDENT :

C'est exact, c'est ce que l'on a fait, Maison de la Solidarité et de l'Insertion du Conseil Général.

Yves LECAUDEY :

Je ne voudrais pas doucher les enthousiasmes. Bien sûr que ce dossier va dans le bon sens, mais je crains fort personnellement, et pardonnez-moi de le dire, que votre conception de la proximité soit une conception urbaine. Il faut savoir que chez nous la proximité c'est dix kilomètres parfois, et que ces facteurs vous ne les avez pas traduits en terme de disponibilité du personnel, de distance. Une fois de plus, je crains, sous l'habile pression des travailleurs sociaux centralisés de Bordeaux, qu'on prenne un risque ; ceci dit le projet en vaut la peine, il faut aller dans ce sens.

La deuxième observation est que nous sommes sur un secteur on ne peut plus dangereux en terme de transfert de l'Etat et de non compensation ; or, on fait des projets, mais on passe un projet de cette importance sans avoir fait aucune simulation financière quant à l'avenir. Je vous mets en garde parce que nous nous retrouverons.

Philippe DORTHE :

L'intervention d'Yves Lecaudey tombe à pic. Je ne voulais pas reprendre le sujet, mais on ne va pas entre nous se lancer dans le débat rural - urbain, mais les conseillers généraux urbains, en particulier de Bordeaux, ont souvent beaucoup de mal à faire valoir l'importance de l'investissement du Conseil Général dans tous les domaines. Ce qu'a dit Bernard Dussaut, c'est vrai pour ce sujet-là, mais c'est vrai pour tous les sujets qui concernent le Département où la lisibilité urbaine n'est pas suffisante, et notamment sur la ville centre. Nous en avons souvent parlé et il est important que tout ce que peut faire le Département, quels que soient les sujets, soit très identifié par nos concitoyens. Car même si nous sommes des conseillers généraux urbains, nous n'avons pas tout à fait les mêmes charges que les conseillers généraux ruraux, mais nous ne pouvons pas non plus montrer l'investissement du Conseil Général parce qu'on n'inaugure pas de rond-point, ni de route départementale, etc., c'est à la C.U.B. Donc nous avons aussi besoin de montrer l'importance des investissements du Conseil Général dans

la ville centre ; c'est fondamental pour l'existence même du Conseil Général dans la ville centre.

Jean-Pierre CHALARD :

Je ne suis pas un spécialiste du social, mais je vais dire mon sentiment. R.M.I. - R.M.A., nous aurons toujours les mêmes personnes à traiter, cela ne changera pas. Par rapport à l'expérience que je peux avoir, je pense que nous avons été dans le cadre du R.M.I. souvent assez laxistes. Il faut faire la différence entre ceux qui n'avaient pas la possibilité intellectuelle ou physique de pouvoir assurer un travail, et entre ceux qui avaient cette possibilité ; et bien souvent on a vu des gens qui pendant dix ans étaient au R.M.I. et qui avaient toujours un projet mais celui-ci n'arrivait jamais à la fin, et on traînait pendant des années ainsi. Je pense que le R.M.A. permettra d'appuyer un peu plus sur l'insertion. Ce que je regrette c'est ce que pense Gilles Savary : c'est que par rapport à une idéologie on va faire un cadeau aux patrons, qu'en quelque sorte les patrons vont embaucher ces gens-là à petit prix, et ils pourraient peut-être même licencier les autres. Quand on parle de cela au niveau des grandes entreprises, peut-être, mais dans le cas de nos petites entreprises, au niveau du commerce, de l'artisanat, on peut penser que s'ils avaient un compagnon avec eux qui ne revienne pas trop cher cela pourrait leur redonner un souffle. Il pourrait être dit qu'à partir du moment où quelqu'un embauche dans le cadre du R.M.A. il n'aurait pas le droit pendant deux ou trois ans de débaucher le personnel qu'il a déjà, ou alors il est obligé de rembourser. Je pensais que c'était une dynamique du R.M.A. de remettre sur le rail les gens qui sont en difficulté mais qui ont la possibilité de travailler et de les remettre dans le cadre du travail et de l'insertion. Par rapport à tout ce que j'ai entendu, je ne voterai pas cette délibération.

M. LE PRESIDENT :

C'est cela la démocratie !

Michèle DELAUNAY :

Une très modeste intervention, pour revenir à la fois sur ce qu'a dit Bernard Dussaut et Philippe Dorthe, qui est cette question de dénomination. D'une part pour souligner (nous nous sommes rencontrés avec Philippe Dorthe sur ce point) notre souhait en milieu urbain d'illustrer le canton urbain, de le faire vivre, en disant que c'est la ville au dimension de la vraie vie, et bien sûr d'illustrer l'importance et l'action du Conseil Général au sein de cette ville au dimension de la vraie vie. Premier point, pour souligner ce souci de lisibilité de l'action du Conseil Général à l'intérieur de la ville, et en particulier dans une ville qui n'a pas la même majorité, mais aussi cette difficulté.

Deuxième point, au sortir d'une campagne qui a voulu être une campagne d'information, j'ai fait l'expérience de la difficulté de lisibilité, de la conjonction des trois termes, élection cantonale, assemblée départementale que nous utilisons dans nos propres documents, et conseiller général. Et conseiller général en particulier, reconnaissons que beaucoup de gens ne voient pas bien ce que c'est, surtout que les élections au Conseil Régional étaient parallèles. Donc ce conseiller général qui fait un peu de tout, il y avait une ambiguïté certaine. Cela rejoint le souci de dénomination exprimé par Gilles Savary, que nous devons faire un effort vers une dénomination unique, mieux lisible que celle de conseiller général, du moins en milieu urbain.

M. LE PRESIDENT :

C'est certain, mais vous savez il y a toujours cette proposition d'appeler le Conseil Général, le Conseil Départemental qui ne passe pas avec cette connotation pétainiste, si j'ose dire. A cette époque-là quand Pétain a supprimé les conseils généraux il les a remplacés par les conseils départementaux. C'est la raison pour laquelle toutes les propositions de loi qui vont dans le sens de Conseil Départemental sont arrêtées. Nous sommes des initiés, mais c'est compliqué à faire partager par des gens qui ne connaissent pas vraiment tous les échelons de la démocratie. On a un problème de lisibilité, il faut donc faire preuve de pédagogie, il faut décliner sans doute.

Jean TOUZEAU :

Sur ce dossier important, j'ai un peu le sentiment que dans les débats on évoque beaucoup, et à juste titre, le secteur privé, la problématique autour de l'emploi. Je voudrais souligner combien les Assises de l'Insertion, auxquelles vous avez fait allusion, ont mis en exergue combien il va falloir que l'on travaille sans doute d'une façon plus forte dans tout ce qui rentre dans le champ de l'économie sociale. L'insertion, ce sont bien sûr des organisations, et je crois que ce qui est présenté aujourd'hui va dans le sens de dynamiser les territoires, de faire en sorte que des réflexions puissent être menées au plus près du terrain pour favoriser la mise en place des meilleurs outils de l'insertion. Oui l'entreprise, oui le contexte économique ont quand même conduit assez souvent à offrir en priorité de l'emploi à ceux qui étaient le plus près possible de la sortie du dispositif, mais il faut penser surtout que l'insertion ce n'est pas que cela. L'insertion c'est tout ce qui rentre dans le champ de la solidarité, le logement, la santé, la formation professionnelle ; tout ce qui rentre dans le cadre d'un parcours qui n'est pas uniquement l'accueil à travers un dossier, bien sûr avec la définition de quelques perspectives, mais c'est voir, dans un certain nombre de cadres qui sont créés, comment on peut accompagner une personne pour qu'elle puisse, souvent après des ruptures difficiles à gérer, sortir de façon définitive du dispositif. Aujourd'hui nous avons tous de très grandes inquiétudes. Tous ces outils d'insertion qui, au fil du temps, grâce aux dossiers du R.M.I., avaient été créés, mis en place, et soutenus par les pouvoirs publics, se trouvent aujourd'hui fragilisés. Je veux faire allusion aux régies de quartiers, aux associations intermédiaires, aux entreprises d'insertion, tous ces outils qui prennent en compte ceux qui sont les plus fragilisés : les contrats emploi solidarité, les contrats emploi consolidé, tous ces parcours qui pouvaient être créés ; et aujourd'hui, je pense que Gilles Savary fait le même constat que moi, nous pouvons observer que sur les territoires girondins, le désengagement de l'Etat, de nouvelles politiques nationales, ont conduit à la fermeture et à la disparition d'un certain nombre de ces initiatives-là. Ces outils véritablement essentiels dans le cadre de l'insertion doivent être soit recréés soit confortés.

C'était ce que je voulais exprimer en complément de cette délibération qui prend en compte la loi, une loi qui va sans doute évoluer aussi puisque le Ministre de la Solidarité annonce une loi sur la cohésion sociale, où un certain nombre d'éléments pourraient venir corriger ce qui a été mis en place par le Gouvernement précédent. Sur le R.M.A. il y a beaucoup de choses à dire, beaucoup de conseils généraux ne l'ont pas mis pas en place parce que beaucoup ont constaté les difficultés, et combien ce dispositif pouvait conduire à des situations encore plus difficiles que celles qui sont aujourd'hui vécues par beaucoup de Rmistes, avec une main d'œuvre à bon marché, l'absence d'accompagnement sur un parcours

qui le nécessite, et une absence de réflexion globale au niveau national sur la mise en place d'une mesure qui représente un certain danger.

Valorisons surtout ces outils qui, dans le champ de l'économie sociale, de l'insertion, sont aujourd'hui très fragilisés, et souhaitons surtout que l'Etat retrouve sur ce champ de la cohésion sociale une place qu'il me semble aujourd'hui abandonner ainsi progressivement, comme il abandonne les grandes solidarités nationales.

Jean-Jacques PARIS :

Sur l'appellation de nos C.M.S., c'est une question qui m'est venue, je pense que d'autres l'auront, en les appelant Solidarité Insertion, on rend illisible la dimension Santé Prévention. Et ce n'est pas neutre, parce qu'on sait très bien qu'avec la paupérisation actuelle, les difficultés de santé, y compris d'éducation à la citoyenneté en matière de contraception par exemple, la protection maternelle infantile, autant de politiques de prévention qui disparaissent complètement de l'appellation. Cela m'interroge, parce que cela reste dans l'histoire des conseils généraux, des structures fondamentales en direction des populations en zone rurale comme en zone urbaine. Je demande que l'on réfléchisse à cela parce que les professionnels vont être attachés à cette dimension, mais que nous politiquement il me semble dangereux de la faire disparaître. La solidarité ne recouvre pas complètement cette dimension.

La deuxième idée qui peut découler de cela, des préoccupations que l'on peut avoir en direction de nos compatriotes qui souffrent de ce système qui exclut. Nous avons vécu et vivons encore dans l'actualité cette bataille formidable qu'ont menée avec les associations de chômeurs de nombreux girondins, parce qu'il y a eu près de cinq cents recours en Gironde, par rapport aux personnes qui ont été écartées des A.S.S.E.D.I.C., qui grâce à leur combat ont pu faire modifier la position du Ministre. Pour un certain nombre elles sont encore en procès, il y aura d'ailleurs des délibérés le 29 juin. C'est une bataille qui a été très dure pour eux, mais qui a été une bataille de dignité. Bien entendu, il a fallu investir des crédits pour ces associations, pour faire face aux frais juridiques. Je vous avais sollicité pour que l'on puisse envisager une délibération qui permettrait de leur apporter une aide financière pour aller jusqu'au bout de leur bataille, qui n'est pas une bataille pour les cinq cents cas, mais qui est une bataille de dignité pour tout notre peuple et notamment pour tous ceux qui ont à faire face à cette souffrance.

Gilles SAVARY :

Je vais remercier d'abord l'ensemble des contributions de nos collègues, celles d'aujourd'hui, et celles de la préparation de ce dossier, puisqu'il s'agit de Jean Touzeau qui était en responsabilité précédente, de Jean-Jacques Benoit, et de nombreux élus qui ont aidé à définir cette réforme qui est, je pense que vous l'avez tous noté, à la fois volontariste mais soucieuse des équilibres préexistants. C'est une transition, ce n'est pas véritablement une réforme.

Je partage pour l'essentiel ce qu'a dit Jean-Jacques Paris, ne pas faire du systématisme. C'est pour cela que, contrairement à ce que dit la loi, on garde l'aspect instruction sur des cas individuels que vous nous indiquerez dans les nouvelles C.L.I. Ménager la proximité, c'est pour cela que l'on va, et je réponds à Yves Lecaudey, jusqu'aux C.M.S. On ne peut pas nous

reprocher de dire : il faut responsabiliser le personnel social ils ne sauront jamais faire, et nous dire : vous restez trop loin du terrain alors qu'on essaie de mobiliser nos services jusqu'aux C.M.S., c'est-à-dire le bout du bout de notre réseau. Il faut régler cette contradiction. On veut mobiliser les C.M.S., y compris sur le travail d'insertion, et donc c'est bien véritablement une proximité du terrain, même si c'est un challenge dans la mutation du travail social ou du moins dans l'intégration de cette nouvelle dimension.

En ce qui concerne les moyens, j'ai entendu Jean-Jacques Paris dire qu'il en faudra, et Yves Lecaudey qui nous a mis en garde. J'ai entendu la mise en garde, elle était nette et précise. Il faudra arbitrer nos responsabilités, savoir ce que l'on veut faire dans ce domaine. Est-ce que l'on veut faire de l'insertion ? Et on ne le fera pas tout seul mais avec beaucoup de partenaires ; les associations intermédiaires, les P.L.I., les C.C.A.S., les organismes consulaires, tout ce vaste monde que décrivait Jean Touzeau et qui fait un travail d'amortisseur social remarquable. Ou bien est-ce qu'on ne veut pas faire plus et ce sera arbitré le moment venu ?

Vous avez remarqué que l'on a pris soin de ne pas vous présenter une addition aujourd'hui, ni en terme de création de postes ni en terme financier, tout simplement parce que la méthode est de ne pas dépenser avant de savoir comment on aura négocié avec l'Etat. Nous verrons cela au B.P. de façon qui ne sera pas indépendante de ce qui a été dit quant à nos relations avec l'Etat. Nous voulons faire pression jusqu'au bout sur l'Etat avant de déterminer les moyens que nous mettrons sur la table.

En ce qui concerne le R.M.A., je voudrais que notre collègue Jean-Pierre Chalard nous fasse grâce de ne pas considérer que c'est de l'idéologie pure. Il existe un tas de contrats aidés, nous sommes les premiers à regretter que l'Etat se désengage des C.E.S., des C.E.C., des emplois jeunes, et de l'ensemble de ces contrats aidés qui ont rendu d'immenses services pour des populations qui sont souvent durement touchées.

Il y a, comme dans tout dispositif social, un certain nombre de gens qui en profitent, non pas au sens de Monsieur Messier, il y a peu de Rmistes heureux, comme il y a peu de chômeurs heureux. Une imagerie est distillée à droite qui dit qu'il n'y a que des chômeurs fainéants et des Rmistes profiteurs. Je pense que si le patronat donnait l'exemple d'un minimum d'éthique dans notre pays et dans le monde, on serait peut-être mieux fondé à donner des leçons à des gens qui sont en difficulté ou qui parfois tire profit de dispositifs, mais qui néanmoins ne sont pas dans un enrichissement considérable. Je suis d'accord avec vous mais j'ai tendance à partager l'avis de Maître Robert Badinter sur la justice : il vaut mieux acquitter des gens dont on n'est pas sûr de la culpabilité que de faire une injustice en en condamnant un.

Les gens souffrent tellement de certaines situations que malheureusement il faut admettre qu'il y ait dans les dispositifs sociaux un peu de déperdition, alors que l'on gère beaucoup de malheur, et que l'on essaie non pas de supprimer ce malheur parce qu'il reste souvent désespéré, encore une fois le R.M.I. n'est pas une condition, mais qu'on essaie de les remettre en selle. Donc on n'a jamais vu, et c'est bien humain, le patronat, et pas pour des raisons qui tiennent à de l'idéologie ou un tempérament de vampire, ne pas profiter d'une disposition meilleur marché que d'autres dispositions. Donc si on met le R.M.A. en place, naturellement il y aura beaucoup de monde pour mettre en place des R.M.A. au dépend de Smicards, et c'est tout le système social qui est, Jean-Pierre Chalard, en danger, dans un

contexte où depuis des années les salaires de base baissent, où l'on crée non seulement des Rmistes mais des travailleurs pauvres. C'est-à-dire que nous avons aujourd'hui des gens qui sont au travail et qui viennent nous voir dans les services sociaux, vous le savez comme moi. Je ne pense pas qu'il faille prendre le risque d'en créer plus et de faire en sorte que l'on puisse faire "cocorico" avec des R.M.A. ici pour, par ailleurs, accueillir des Rmistes qui seraient produits par le fait qu'il y aurait substitution du Rmaïste en remplacement d'un Smicard. Je crois que c'est partagé au-delà de notre famille politique. La preuve, Monsieur Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, a promis qu'il allait revoir cette affaire, parce qu'il semble qu'il y a là une difficulté spécifique. Nous attendrons un peu. Nous proposons de faire pression supplémentaire sur le Gouvernement pour qu'il révisé les critères, du moins la légalité et les fondements juridiques de ce R.M.A.

Pour ce qui concerne les appellations, les A.G.I. (Antennes Girondines de l'Insertion), je veux bien les appeler autrement. Ce sont les cellules actuelles des C.L.I. Les C.M.S., je me fiche de l'appellation, mais j'ai constaté que tous ceux auxquels j'en ai parlé ont trouvé une appellation nouvelle : maison de la santé, de l'enfance, du handicap, des personnes âgées, du médical, du social, de l'insertion, du R.M.I., du département et du logement, parce que là on dirait tout, et chacun trouverait matière. Quand on dit Solidarités au pluriel et Insertion, je pense qu'il y a toutes les solidarités y compris la prévention. Si vous souhaitez que l'on y revienne on peut y revenir, mais dans cette affaire l'imagination est au pouvoir et est extrêmement fertile, mais il faudra trancher. Solidarités et Insertion, dans certains départements c'est la Maison de la Solidarité, tout court. Maison de la Santé, non, car on connote qu'on remplace l'Etat qui a tendance à enfoncer le front tous les quarts d'heure sur la santé, et à nous dire qu'il veut bien apparaître compétent en matière de santé à condition que le Département paie. Le débat est ouvert, j'espère qu'il va vite se clore parce qu'il faut vraiment avancer.

Merci mes chers collègues de votre contribution, et naturellement vous serez concertés très largement pour l'ensemble de la mise en œuvre de cette délibération qui n'est qu'une délibération cadre qui devra en appeler d'autres, dans la mise en place d'un certain nombre d'outils.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Gilles Savary et tous les intervenants. C'est un dossier très important, qui ne s'appuie pas sur des positions doctrinales, sur des positions idéologiques. C'est rendre justice à tous ceux qui sont dans la souffrance et exploités, et c'est faire justice aussi. Il faut comprendre que l'on n'a pas de position systématique figée sans commune mesure avec la réalité. C'est vraiment rechercher la justice au plus profond, on ne peut pas accepter qu'il y ait des gens qui soient sous-payés.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, Jean-Pierre Chalard votre contre.

INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES

Rapporteur : Jean-Jacques PARIS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes de voirie les modifications proposées au titre du Budget Supplémentaire 2004 représentent un crédit global :

- en dépenses de 6 138 227 € en AP et 15 478 456 € en CP,
 - en recettes de 191 153 € en CP,
- qui concernent :

I – ENTRETIEN DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

Entretien et Fonctionnement

Pour l'entretien de la voirie départementale un réajustement du programme a été nécessaire. Les propositions d'inscriptions budgétaires au budget supplémentaire 2004 s'élèvent à 4 480 141 € en Crédits de Paiement.

II – INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

Sont concernés

1) Le plan prévisionnel d'investissement sur R.D.

Ce programme fait l'objet d'une programmation financière pluriannuelle, basée sur une planification physique des opérations d'investissement. Au titre du budget supplémentaire, cette programmation pluriannuelle a été ajustée, en fonction de l'avancement des projets et de la définition d'un programme complémentaire permettant le démarrage de nouvelles opérations présentés dans le rapport du Président.

Les crédits proposés pour la réalisation de ce programme concernent les études, les acquisitions foncières et les travaux.

2) Le programme d'opérations ponctuelles

Les crédits proposés en AP et CP au budget supplémentaire pour la réalisation de ce programme qui concernent les études, les acquisitions foncières et les travaux, ont été abondés au titre du programme complémentaire d'une enveloppe de 3 M€ permettant de réaliser de nouveaux aménagements.

En conséquence les propositions d'inscriptions budgétaires concernant l'Investissement sur la voirie départementale s'élèvent à 6 138 227 € en autorisations de programme et 10 870 587 € en crédits de paiement en dépenses et 191 153 € en recettes.

III – LES CARRIERES (P 151)

Les propositions d'inscription pour les carrières s'élèvent à 127 729 € en CP.

Par ailleurs, il nous est proposé d'intégrer les communautés de communes parmi les bénéficiaires de notre intervention, pour la réalisation de travaux d'éclairage et d'espaces verts, des aménagements de certaines intersections de routes départementales en "carrefour giratoire", lorsque le Conseil Général assure la maîtrise d'ouvrage de l'infrastructure. Cette aide s'élève à :

- 15 000 € pour l'éclairage public,
- 1 500 € pour l'aménagement paysager,

et une convention de financement et d'entretien est conclue.

AVIS DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Jacques PARIS :

Je suis très satisfait de vous présenter ce dossier, puisqu'après les débats du B.P. on peut se féliciter de cette enveloppe supplémentaire importante, qui nous permet tout à la fois d'accélérer les dossiers et de mettre au travail un certain nombre de nouveaux dossiers, c'est-à-dire d'améliorer la sécurité routière, notamment dans notre département et de donner des réponses dans les communes et dans les territoires.

Jean-Pierre CHALARD :

Je me réjouis de cette enveloppe pour nos routes. Mais je voudrais parler de ce que nous faisons au pays du Libournais, où j'ai l'impression que même si l'on met beaucoup d'argent, ce n'est pas sûr que certains secteurs puissent bénéficier d'infrastructures structurantes. C'est le secteur que je connais le mieux, je voudrais reparler de la 936. Aujourd'hui la déviation de Sainte-Foy est en train de se faire, il est souhaitable que se fasse rapidement la déviation de Castillon pour laquelle d'autres que moi peuvent intervenir, mais aussi le passage par le Branais pour remonter jusqu'à Bordeaux. Ensuite quand on arrive sur la N. 10, il y a d'énormes difficultés, pour celui qui ne connaît pas, à venir sur Libourne. Et avec la route de Fronsac, c'est problématique.

Vous allez me dire qu'on a 6200 kilomètres de routes départementales et que tout cela a un coût. Peut-être qu'il va falloir avoir une autre réflexion à ce niveau pour que le Conseil Général puisse dégager certains fonds pour des infrastructures qui puissent relier par des voies importantes l'ensemble des bassins de vie. Je veux parler de Libourne, Castillon, Sainte-Foy, et après le Branais, et en allant sur Fronsac depuis Libourne, ainsi de suite.

J'ai dans mon secteur certaines départementales de troisième et quatrième catégories, sur lesquelles le Conseil Général met de l'argent, souvent on ne peut pas se doubler parce qu'elles sont trop étroites, et je me demande si c'est bien au Conseil général à faire l'entretien, compte tenu de la création d'intercommunalités. Mais en contrepartie il faudrait que le Conseil Général s'investisse sur des infrastructures plus importantes pour permettre de faire du développement économique. Voilà l'idée. On pourrait avoir une discussion là-dessus.

Bernard DUSSAUT :

Les grosses communautés peuvent prendre ces axes.

Pierre BARRAU :

En commission des infrastructures, j'ai demandé à ce que l'on veuille bien réfléchir à augmenter la somme qui sert de base pour le fonds d'aide à la voirie communale. Nous sommes subventionnés à raison de 35 % sur un montant plafonné à 75 000 € depuis fort longtemps et vous vous doutez bien que depuis dix ans le coût du goudronnage a augmenté dans des proportions relativement importantes.

La commission a émis un avis favorable, à ce que l'on veuille bien prévoir au prochain budget primitif l'augmentation de ce plafond à une somme à étudier ; je ne la fixe pas moi-même, mais le service compétent est en train d'étudier la conséquence d'une hausse du plafond. Il faudra en tenir compte le moment venu, parce que les communes rurales ont beaucoup de routes à entretenir et les entretiennent de moins en moins bien, du fait de l'augmentation du prix du goudronnage.

M. LE PRESIDENT :

La commission était d'accord. Le contraire m'eût étonné !

Jean-Jacques PARIS :

La question de notre collègue Pierre Barrau est tout à fait normale pour les élus locaux. Nous avons demandé une simulation sur les deux dernières années pour savoir, si on avait eu un plafond plus élevé, quelles auraient été les conséquences, de telle manière que l'on puisse faire une proposition qui soit compatible avec l'ensemble de nos choix départementaux. On peut comprendre que sur plusieurs années la dépense d'entretien a augmenté et qu'avec la même somme on réduit la distance que l'on entretient.

Par rapport à ce qu'a dit notre collègue Jean-Pierre Chalard. Nous avons un programme prévisionnel d'investissement, cela veut dire que nous avons des itinéraires remarquables sur lesquels nous avons une politique à long terme. Un certain nombre de dossiers ne peuvent être

programmés qu'au fur et à mesure des autorisations de programmes ; on peut accélérer nos programmes, c'est vrai pour les pistes cyclables comme les grandes routes structurantes, mais il est vrai que tout cela ce sont des questions de choix d'engagements financiers, et on peut remarquer en trois ans une nette accélération de nos programmes. Faut-il aller plus loin et confier des compétences de routes à des communautés de communes par exemple ? C'est un débat démocratique qu'il faut développer. Nous allons être mis devant des responsabilités nouvelles si le projet de Jean-Pierre Raffarin devient la norme avec les routes nationales qui vont nous être confiées. Il est certain qu'on va devoir débattre de l'intérêt de conserver peut-être tout un kilométrage de routes qui n'ont pas un aspect prioritaire pour le département. Je suis d'accord pour que l'on ait le débat, mais il ne peut être que démocratique avec les élus, les maires, les territoires, pour que l'on ait le souci du service public de la route et que toutes les mesures que l'on prendrait n'entraînent pas des dégradations. Il faut que l'on puisse assurer la pérennité du réseau dans des conditions de sécurité optimum.

M. LE PRESIDENT :

Pour répondre à Pierre Barrau, au-delà du fonds départemental d'aide à la voirie communale, 30 % du F.D.A.E.C. sont réservés à la voirie ; je le dis pour les nouveaux conseillers généraux, cela n'existe que dans trois départements : la Nièvre, dans le Lot et en Gironde, et la géographie de ces trois départements n'est pas due au hasard. Il faut rappeler que l'on fait des efforts car cela n'existe pas dans les autres départements.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONTRAT DE PLAN

Rapporteur : Gilbert MITTERRAND

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 23 octobre 2000, notre assemblée s'est prononcée favorablement sur les objectifs du IVème Contrat de Plan Etat/Région Aquitaine et sur les principes de la participation financière de notre collectivité à la réalisation des grands projets structurants en partenariat avec les autres collectivités territoriales. Au titre du budget supplémentaire 2004, Monsieur le Président nous propose d'adopter pour les différents volets du plan; les crédits suivants.

- Le volet routier : 14 543 125 € en C.P.
- Le volet ferroviaire : 5 253 868 € en C.P.
- Les opérations "hors contrat" : 327 391 € en C.P.
- Le volet universitaire : 579 563 € en C.P.

AVIS DE LA COMMISSION COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Gilbert MITTERRAND :

Mes chers collègues, par cette délibération notre Président nous invite à voter pas moins de 21 M€ pour honorer nos engagements, ceux du Conseil Général dans le cadre des opérations achevées ou en cours du quatrième contrat de plan Etat Région. C'est un financement que nous avons décidé de financer par délibération du 23 octobre 2000. En l'adoptant nous respectons ainsi scrupuleusement nos engagements, en plus nous nous substituons à l'Etat à hauteur de 4,5 M€ pour pallier à ses difficultés, au-delà donc de nos propres engagements. Toutefois cette situation n'est pas normale et doit être dénoncée si l'Etat ne prend pas, dès cette année, les dispositions indispensables pour y mettre un terme. Il est déjà aujourd'hui redevable de 16 M€ à l'égard des collectivités territoriales au titre du C.P.E.R. pour apurer seulement les opérations réalisées ou en cours. Vous comprendrez donc l'inquiétude qui est la nôtre pour l'achèvement des opérations en cours et le démarrage des

opérations à venir, puisque nous n'avons aucune assurance ni sur ces 16 M€, ni sur ceux qui sont nécessaires pour l'avenir pour l'achèvement du Contrat de Plan Etat Région en 2006.

Le Conseil Général, lui, tient ses engagements et appelle l'Etat à en faire de même, ce qu'une motion en fin de séance vous proposera de formaliser, je l'espère à l'unanimité.

Alors parce que cette délibération prouve que le Conseil Général s'honore de tenir ses engagements, parce qu'elle permettra pour ces crédits de paiement à hauteur de 21 M€ de poursuivre et d'achever les travaux en cours qui, sinon, auraient dû être arrêtés du fait de l'effacement de l'Etat. Parce que nos concitoyens attendent et ont besoin des opérations visées par le C.P.E.R. et parce qu'ils doivent savoir qu'en aucun cas le Conseil Général ne serait responsable d'un abandon des opérations prévues que l'Etat, à ce jour, ne finance plus. Je vous recommande, pour ma part, d'adopter cette délibération mais aussi la motion que vous propose notre Président.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

PROGRAMME RESEAU D'INTERET LOCAL

Rapporteur : Pierre AUGÉY

Mesdames, Messieurs,

Le programme du Réseau d'Intérêt local (R.I.L.) P 146 relève de la politique routière départementale. Ce programme concerne les routes départementales de 3^{ème} et 4^{ème} catégories et il fait l'objet d'une répartition calculée au prorata du kilométrage des routes départementales par canton.

Dans le cadre du budget supplémentaire 2004, une enveloppe complémentaire de 150 000 € en Autorisation de Programme et 161 643 € en Crédits de paiement est nécessaire en dépenses, afin de poursuivre la mise en priorité des RD de 3^{ème} et 4^{ème} catégories sur l'ensemble des cantons.

AVIS DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

GESTION DE L'EAU ET PROTECTION CONTRE LES EAUX

Rapporteur : Jacques MAUGEIN

Mesdames, Messieurs,

L'action du Conseil Général de la Gironde dans le domaine de l'Eau et de la protection contre les risques d'érosion et d'inondation se traduit par des interventions visant le développement des équipements publics, la pérennisation des ouvrages et par une réflexion globale sur la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et l'aménagement de l'espace.

I - AMENAGEMENT DE BASSINS VERSANTS

Le Conseil Général de la Gironde subventionne les collectivités effectuant des travaux d'aménagement et de restauration de cours d'eau non domaniaux, ainsi que les digues dans le cadre de la lutte contre les inondations.

Pour l'ensemble du programme : Aménagement de Bassins versants, il est proposé d'inscrire en reports au budget supplémentaire 2004 les crédits permettant d'honorer les engagements antérieurs, soit 154 550 € en crédits de paiements.

II - GESTION DE L'EAU

Depuis plusieurs années, le Conseil Général s'est engagé dans une démarche d'une meilleure gestion des ressources en eau en s'appuyant sur les directives issues de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

La station de pompage de Galgon sur l'Isle, qui alimente en eau de refroidissement la Centrale Nucléaire du Blayais, est la propriété du Département. Elle dispose d'équipements techniques et de bâtiments régulièrement entretenus. Cette année, des travaux relatifs à l'aménagement partiel d'un hangar et le remplacement de clôtures sont prévus.

Pour cette action, est inscrit au Budget Supplémentaire un crédit complémentaire de 15 249 € en AP et 29 560 € de crédits de paiement en dépenses ainsi que 158 917 € en recettes.

III - PROTECTION CONTRE LES EAUX

Le Département intervient sur l'estuaire, la Garonne et la Dordogne, soit directement en tant que maître d'ouvrage pour la défense du Bas-Médoc et d'une partie de la presqu'île d'Ambès, soit en partenariat financier comme dans le cas des Mattes de Valeyrac ou avec le

S.P.I.P.A. (Syndicat Mixte pour la Protection contre les Risques d'Inondations de la Presqu'île d'Ambès). En tant que membre du S.P.I.P.A., le Conseil Général participe au fonctionnement et à l'investissement du syndicat.

Afin de réaliser les importants travaux pour lesquels des études ont déjà été engagées par le Conseil Général (site de La Palanque...), et compte tenu des crédits déjà prévus au B.P. 2004, un transfert de 100 000 € en AP et 150 000 € en CP est proposé sous forme de "fonds de concours" au bénéfice du Syndicat.

La digue des Mattes du Bas Médoc reste placée sous maîtrise d'ouvrage départementale. Afin d'engager une consultation de maîtrise d'œuvre sur une deuxième tranche de travaux prévue en 2004, un crédit de 25 000 € en AP d'investissement est demandé au Budget Supplémentaire. Toutefois, un dossier concernant le transfert de gestion de l'ouvrage à la Communauté de Communes de la Pointe Médoc est actuellement en cours d'instruction auprès des services de la Préfecture et pourrait aboutir en 2005.

En conséquence, compte tenu des propositions ci-dessus, je vous propose d'adopter les crédits, qui figurent au projet de B.S. pour le soutien des politiques précitées qui s'élèvent globalement à 169 695 € en CP en dépenses et 158 917 € en recettes.

Je vous saurai gré de bien vouloir en délibérer.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

TRANSPORTS PUBLICS INTERURBAINS DE VOYAGEURS

Rapporteur : Michel FROUIN

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la continuité des nombreuses actions engagées par le Département en matière de transports terrestres, il est nécessaire d'ajuster le financement des opérations en cours de réalisation rattachées aux programmes suivants :

- Gestion du réseau interurbain,
- Transport des handicapés,
- Transports Scolaires,
- Pôles d'échanges intermodaux.

Dans cette optique, il nous est demandé d'adopter les propositions budgétaires relatives à notre politique de transport s'élevant à 8.651.055 € en AP et 736.935 € en CP pour les dépenses et 58.739 € pour les recettes.

AVIS DE LA COMMISSION TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Michel FROUIN :

Concernant le pôle intermodal de Saint-André de Cubzac, nous n'avons pas la signature de Monsieur le Préfet qui représente l'Etat. Alors est-ce un désengagement de l'Etat ou un retard ? Néanmoins la convention que vous aviez signée Monsieur le Président avec la Région, la commune de Saint-André, la communauté de communes du Cubzadais, le Réseau Ferré de France et la société S.N.C.F., avait été faite en mars, et nous attendons toujours. Nous espérons que Monsieur le Préfet nous donne rapidement une réponse surtout au sujet du financement.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

PATRIMOINE IMMOBILIER DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Le département de la Gironde est propriétaire d'un important patrimoine immobilier, dont la vocation est d'héberger les services administratifs de la collectivité et pour lequel sont prévus des travaux de maintenance, ainsi qu'un important parc locatif.

En outre, par ses politiques volontaristes en matière de tourisme, culture ou développement économique, le département est propriétaire de divers sites d'hébergement pour lesquels des programmes d'entretien sont nécessaires.

I - LES BATIMENTS A VOCATION ADMINISTRATIVE

Sont concernées, les opérations de maintenance et entretien pour 568 782 € en AP et 1 496 872 € en CP et 342 678 € en recettes, la gestion du patrimoine départemental pour 35 530 € en AP et 607 593 € en CP en dépenses et 369 989 € en recettes.

II - LES AUTRES PROPRIETES DEPARTEMENTALES

Sont concernés les équipements départementaux pour 355 826 € en AP et 2 772 387 € en CP et les bâtiments sociaux pour 147 109 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**CASERNES DE GENDARMERIE
PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE GESTION IMMOBILIERE**

Rapporteur : Christian GAUBERT

Mesdames, Messieurs,

Le département de la Gironde en tant que propriétaire assure entretien et gestion immobilière des casernes de gendarmerie de gironde.

Monsieur le président nous demande d'adopter les crédits suivants figurant au budget supplémentaire, pour les dépenses d'entretien de maintenance 116 130 € en AP et 597 540 € en CP et 251 000 € en recettes au titre de la gestion immobilière.

**AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES
POUR L'ANNEE 2003**

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Comme le prévoit l'article 11 de la loi 95-127 du 8 février 1995, concernant le bilan des acquisitions et cessions immobilières, Monsieur le Président nous présente le récapitulatif des acquisitions effectuées au titre de l'année 2003, ainsi que l'état des cessions sous forme de tableaux annexés au rapport qui nous a été transmis.

Pour les acquisitions de l'année 2003, 170 dossiers d'acquisition de parcelles ont été réalisés pour les opérations de voirie routière, soit une surface de 102 289 m² et un montant de 644.346,40 € (6,20€ le m²).

☞ Dans le cadre de l'équipement social du territoire, les surfaces acquises représentent 64.469 m² pour un montant de 202.511,20 €.

☞ Par ailleurs le Conseil Général a incorporé à titre gratuit divers collèges pour un total de 138.914 m².

☞ Enfin pour diverses acquisitions pour 761 640 m² et 413 978.68 €.

En ce qui concerne les cessions immobilières effectuées en 2003, elles portent sur 70 738 m² et des recettes de 412 508.30 €.

Monsieur le Président nous demande de prendre acte de cette communication.

**AVIS DE LA COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE